



NOUVELLE REVUE

THÉOLOGIQUE

91 N° 3 1969

Démographie et paternité responsable (à suivre)

Roger MOLS (s.j.)

p. 260 - 298

<https://www.nrt.be/it/articoli/demographie-et-paternite-responsable-a-suivre-1379>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

Démographie et paternité responsable

« Crescite et multiplicamini » (Gn 1, 28). Cette loi, inscrite par le Créateur dans la nature même de l'humanité, s'impose à elle sous peine d'extinction. Elle a présidé, tout au long de l'histoire, à son expansion numérique. Aucune parole de Dieu rapportée par la Bible n'a eu une plus large audience au niveau de ce monde. Grâce à elle, l'homme est devenu le genre humain, l'ensemble des appelés à devenir citoyens du Royaume de Dieu. Grâce à elle, l'individu — « infatigable » et, comme de juste, « incomptable » — est devenu une « population ».

Il s'agit bien d'une loi, à la fois démographique et morale. Loi démographique, car sans elle, la démographie, qui est la science des populations¹, serait impensable, puisqu'il n'y aurait pas de population. En somme, l'objet de la démographie est double : d'une part, constater les modalités suivant lesquelles cette loi naturelle et morale fut observée au cours des temps par l'humanité réelle ; d'autre part, déterminer les modalités suivant lesquelles elle peut être observée par des populations fictives construites de manière à répondre à certains schèmes préétablis (p.ex. population stable, population stationnaire, etc.).

Loi morale, car elle impose une directive à l'agir humain, en fonction d'un but à réaliser par et dans l'espèce. Elle propose à chaque homme et impose à son espèce un comportement qui lui permet de se poser, à son niveau et d'après le niveau de sa conscience responsable, comme créé à l'image et à la ressemblance d'un Dieu père. Ainsi, elle est la charte de la paternité humaine.

1. Pour s'orienter dans les questions concernant la démographie, le lecteur pourra consulter les ouvrages suivants, écrits en français, chacun dans une optique différente : M. HUBER, *Cours de démographie et de statistique sanitaire*, 6 vol., Paris, 1938-1941 (Actualités scientifiques et industrielles) ; — A. LANDRY, *Traité de démographie*, Paris, 1945 (Bibliothèque scientifique) ; — A. SAUVY, *Théorie générale de la population*, 2 vol., Paris, 1952-1954 (Bibliothèque de Sociologie contemporaine) ; — J. BEAUJEU-GARNIER, *Géographie de la population*, 2 vol., Paris, 1956-1958 ; — J. C. CHASTELAND, *Démographie. Bibliographie et analyse d'ouvrages et d'articles en français*, Paris, 1961 ; — R. PRESSAT, *L'analyse démographique*, Paris, 1961 ; — M. REINHARD, A. ARMENGAUD, J. DUPAQUIER, *Histoire générale de la population mondiale*, 2^e éd., Paris, 1968. — Au plan mondial, les statistiques démographiques les plus complètes sont régulièrement publiées par les *Annuaires démographiques* et les *Annuaires statistiques* édités par l'O.N.U.

Il en résulte que, sur ce point, la démographie et la morale naturelle exercent l'une sur l'autre un contrôle réciproque. Ce qui peut s'exprimer en un double énoncé :

Premièrement, la morale naturelle impose sa loi à l'activité reproductrice. Elle contrôle par conséquent la démographie qui en exprime les modalités et les résultats.

Deuxièmement, les « conditions » ou régimes démographiques font peser une hypothèque sur la loi naturelle, et donc sur la morale qui en résulte.

Pour le premier énoncé, tout commentaire peut paraître superflu. A condition que l'on soit d'accord sur la notion traditionnelle de nature, de morale et de lois morales naturelles. L'activité reproductrice, considérée au plan de l'espèce, n'est pas laissée à la discrétion des humains. Elle leur est imposée ; elle constitue la raison d'être de la complémentarité des sexes et ses modalités doivent se conformer à la nature. Ce n'est pas le lieu d'explicitier ici cette notion traditionnelle de nature ni de préciser comment elle commande l'activité reproductrice.

Par contre, le deuxième énoncé gagne à être précisé. Il signifie que, pour déterminer la portée de la loi naturelle, on ne peut se contenter de considérer chaque personne isolément ; il faut aussi envisager l'humanité entière, en tenant compte du stade de son développement, lequel nous est révélé entre autres par la démographie. La distinction entre prescriptions primaires et prescriptions secondaires de la loi naturelle est parfaitement connue². Théoriquement elle ne fait pas difficulté. Pratiquement, elle est trop fréquemment négligée. Si l'on oublie d'en tenir compte, dans quelle mesure peut-on encore dire que les prescriptions de la loi naturelle ne peuvent être sujettes à modifications, puisque c'est le cas de toutes les prescriptions secondaires ?

Quelques exemples permettront de mieux comprendre. Citons-en d'abord qui sont étrangers à la démographie. On peut imaginer un

2. On trouvera un commentaire de la doctrine thomiste sur les préceptes primaires et secondaires de la loi naturelle (I^a II^{ae}, q. 94, a. 5 ; II^a II^{ae}, q. 57, a. 2 ad 1^m et ailleurs) dans O. LORTIN, *Morale fondamentale*, Paris, 1954, pp. 176-188. Constatant une certaine ambiguïté dans la terminologie thomiste, cet auteur propose de ne pas s'y tenir trop strictement. Discutant ce problème, B. HÄRING, *La loi du Christ*, t. I, Tournai, 1955, p. 376, conclut : « Il faut ranger parmi les préceptes de droit naturel cette norme : *l'homme doit toujours agir conformément à l'histoire* et l'on ne peut établir statiquement, une fois pour toutes, ce qui est historiquement requis. Seule la connaissance des lois essentielles et toujours valables du droit naturel d'une part, de la *situation historique* d'autre part, nous permet de porter un jugement sur ce qui est, ou n'est pas, « historiquement » justifié, et par là aussi, au plein sens du mot, « naturellement » justifié ». Ce qui revient à rejoindre la formule de S. Thomas : « Ce qui est naturel à l'homme qui possède une nature immuable est nécessairement tel partout et toujours ; mais la nature de l'homme est changeante » (II^a II^{ae}, q. 57, a. 2, ad 1).

état assez primitif de l'humanité où la distinction entre tel groupe déterminé et l'ensemble des autres humains pouvait aller jusqu'à une opposition sanctionnée par la morale ; où certaines obligations n'étaient naturellement contraignantes qu'au bénéfice ou à l'égard du groupe, du clan, de la tribu, de la nation, à l'exclusion des autres. La survie même d'un groupe déterminé pouvait être mise en danger par un groupe rival. Une certaine discrimination ethnique ou raciale pouvait ainsi répondre à une loi naturelle plus primitive. Stade dépassé à partir d'une plus grande prise de conscience de l'unité du genre humain et d'une situation d'unité mieux réalisée, grâce aux progrès numériques et techniques.

La moralité naturelle de la guerre ne doit-elle pas être jugée dans cette perspective et ne dépend-elle pas aussi de ce qu'est concrètement la guerre et des risques qu'elle fait peser sur l'humanité ?

Une activité comme la chasse, qui jadis ne devait pas être tellement différente de la guerre, ne présente certes pas une valeur morale uniforme. Nécessité vitale pour l'humanité primitive, elle devient souvent, de nos jours, un sport, une distraction sévèrement réglementée qui risque d'appauvrir l'univers.

Dans le domaine économique, une transformation analogue n'a-t-elle pas affecté une institution aussi décriée que l'esclavage ou un droit aussi revendiqué que le droit de propriété ? Qui oserait soutenir que le premier est invariablement opposé, le second invariablement conforme au droit naturel ?

Les domaines auxquels s'intéresse la démographie ont également connu de tels retournements et perfectionnements.

Personne n'hésiterait de nos jours à classer la polygamie parmi les coutumes opposées à la morale naturelle. Et pourtant, la plupart de ces grands amis et protégés de Jahweh que furent les patriarches ont été des polygames notoires. De même, tels autres comportements, que nous n'hésiterions pas à trouver naturellement répréhensibles, sont rapportés sans un mot de blâme dans les récits bibliques.

Le cas de l'inceste est encore plus clair. C'est un acte anti-naturel s'il en est. Pourtant, la situation démographique elle-même, à l'époque des premiers hommes, devait le rendre inévitable et donc obligatoire en vertu même de la loi naturelle, non pour des considérations tenant aux personnes, mais pour des motifs résultant de l'état de l'humanité dans son ensemble. Dans l'hypothèse monogéniste d'un seul couple primitif, la conclusion est évidente. Elle ne l'est guère moins dans l'hypothèse plurigéniste, car sinon il aurait fallu que dès le début les descendants de ces divers couples primitifs eussent pu se rencontrer de manière à donner lieu à des unions en quantité suffisante pour écarter désormais tout recours moralement nécessaire à ce moyen immédiat.

Dans ces conditions, ne faut-il pas se poser la question : Si l'on tient compte du bouleversement fondamental des conditions démographiques qui caractérise notre âge statistique, une évolution analogue ne serait-elle pas en passe d'affecter, du point de vue de la loi naturelle, la notion de « paternité responsable » et certaines attitudes qu'elle peut recouvrir ? La question, en tout cas, mérite d'être examinée attentivement.

PREMIERE PARTIE : RETROSPECTIVE

I. — Les âges démographiques et le destin de la paternité responsable

« Adam » et ses successeurs après lui ont mis à exécution l'ordre que Dieu leur avait imposé au commencement : ils ont « engendré des fils et des filles » (*Gn 5*, passim). Depuis que des représentants du genre humain peuplent la surface du globe, il en fut ainsi. Théoriquement, la démographie devrait pouvoir remonter jusqu'aux origines de l'espèce. En fait, l'insuffisance puis la carence de renseignements utilisables à cet effet ne le permet pas. Il s'en faut même de beaucoup. Notre ignorance concernant le passé lointain de l'humanité, en particulier l'aspect numérique de ce passé, est abyssale. Et elle paraît bien irrémédiable.

Reconstituer, même dans ses grandes lignes, la statistique de l'évolution de l'humanité depuis les origines, est une entreprise chimérique. Seul un Don Quichotte de la statistique pourrait se risquer à la tenter.

Mais ce qui est possible — ce qui est même nécessaire — c'est de tracer les cadres théoriques dans lesquels cette évolution numérique s'inscrit nécessairement.

Cette évolution ne peut être que de trois espèces : *stationnaire*, *progressive* ou *régressive*.

Partout où, en moyenne, chaque couple ne produit pas au moins :

- a) deux rejetons, qui parviendront efficacement à devenir à leur tour des membres de couples féconds ;
 - b) la quote-part d'enfants nécessaires à contre-balancer le nombre de ceux qui resteront célibataires ou qui formeront des couples stériles ;
 - c) la quote-part d'enfants destinés à fournir son tribut à la mortalité infantile et à celle des jeunes âges,
- l'évolution démographique est régressive.

Si cette triple condition est réalisée de justesse, l'évolution est stationnaire. Si elle est dépassée, elle devient progressive. Et elle le devient d'autant plus que le dépassement est plus important. Si, *les deux autres conditions étant remplies*, le couple moyen produit quatre rejetons au lieu de deux, à chaque génération les géniteurs seront deux fois plus nombreux, ce qui signifie une population féconde croissant suivant une progression géométrique de raison 2 par génération. Une telle population doit doubler tous les 25 ou 30 ans. Au bout d'un siècle, elle sera au minimum dix fois plus nombreuse.

Or, la détermination de cette évolution dépend d'un ensemble de facteurs dont les trois premiers *dépendent*, au moins partiellement, de *l'engagement responsable des intéressés* : âge au mariage, intervalle entre les conceptions, fréquence respective des mariages et du célibat, stérilité, fréquence des mortalités utérine, périnatale, infantile, et de la mortalité de tous les âges avant le mariage, ainsi que des décès de la mère lors des premiers accouchements.

De ce qui précède il résulte que *le type d'évolution démographique est fonction de la durée moyenne de la vie*³.

Partout où celle-ci n'atteint pas 20 ans, l'évolution démographique est fatalement régressive. Car il n'y a aucune possibilité de réaliser la triple condition énumérée ci-dessus. Elle continue à l'être pour des durées moyennes plus élevées, si certains des facteurs sus-mentionnés concernant les décès sont très défavorables ou si les catastrophes démographiques sont considérables et fréquentes.

Tant que la moyenne de vie n'excède pas 22 ans, il n'y a guère de chances d'avoir un type d'évolution démographique dépassant le niveau stationnaire. Encore faut-il que l'âge au mariage soit très précoce, l'intervalle inter-génésique pas trop long, et que tous ceux qui sont capables de se marier le fassent. Si ces trois conditions sont réalisées, l'évolution démographique devient légèrement progressive, à partir d'une durée moyenne de vie avoisinant 25 ans.

3. Un procédé permettant facilement de se rendre compte du rapport qui peut exister entre une durée moyenne de vie (ou espérance de vie à la naissance ; symbole : e_0) et un type d'évolution démographique, consiste à *transposer cette durée moyenne en un taux brut de mortalité correspondant*. En effet, dans une population de type stationnaire, ce taux brut de mortalité équivaut au quotient de 1000 divisé par la valeur de e_0 . Exemple :

1000	1000	1000	1000	1000	1000
e_0	20 ans	25 ans	30 ans	40 ans	50 ans
taux mortal.	50 ‰	40 ‰	33,3 ‰	25 ‰	20 ‰

Puisque, dans une population normalement distribuée, le taux de natalité maximum est de l'ordre de 50 ‰ et que, sous l'influence de divers facteurs sociaux et démographiques, ce taux se situe souvent vers 40-45 ‰, connaître l'espérance de vie de cette population nous permet de conjecturer quel est le type de son évolution démographique. A condition toutefois que nul facteur artificiel ne vienne perturber la natalité.

Mais si une ou plusieurs de ces trois conditions ne sont pas réalisées, les âges-limites doivent être rehaussés d'autant. Peu de chances d'échapper à une évolution régressive, si la vie moyenne ne dépasse pas 25 ans. C'est seulement à partir d'une vie moyenne de l'ordre de 28 à 30 ans que l'évolution tend à devenir légèrement progressive.

Seulement au cours des âges préhistorique et préstatistique, l'espérance de vie à la naissance ne fut que très rarement supérieure à ces limites. Ce qui explique l'extrême lenteur de la croissance de la population mondiale.

Dans les pages qui vont suivre, on se bornera à préciser comment et dans quel contexte de responsabilité la loi initiale de croissance fut observée aux trois âges démographiques qui se sont succédés depuis les origines de l'humanité : âge préhistorique⁴, âge préstatistique, âge statistique.

II. — L'âge préhistorique

Chronologiquement, il est de loin le plus long⁵. Il s'ouvre « dans la nuit des temps » avec les débuts d'une humanité pécheresse, soumise à la loi de la mort et au verdict adressé par Dieu à Eve en châtement de sa faute : « Je multiplierai tes conceptions » (*Gn 3, 16*). Il se caractérise aussi par notre ignorance à son sujet. Par définition, les documents contemporains font défaut. Quant aux renseignements épars que nous fournissent les fouilles, les nécropoles, les recherches géologiques et ethnographiques et les traditions subséquentes, ils ne sont guère de nature à enrichir substantiellement nos connaissances démographiques de cette partie du passé.

Ce n'est pas parce que nous parvenons à pointer sur une mappemonde les divers endroits du globe (Altamira, Néanderthal, Spy,

4. D'aucuns se demanderont peut-être s'il n'eût pas été indiqué d'examiner également comment se serait posé le problème de la paternité responsable dans une humanité non encore marquée par la chute originelle et par ses conséquences. Autrement dit, comment se seraient présentées les conditions d'une croissance démographique « édénique ». Assurément le problème n'est pas dépourvu de sens. Mais sa portée est sûrement plus théologique qu'historique. D'ailleurs, à s'en tenir aux renseignements fournis par *Gn 4, 1*, la démographie édénique réelle n'aurait jamais concerné que deux êtres humains, Adam et Eve. Toute tentative de préciser ce qu'aurait pu être le régime démographique d'un âge édénique durable ne peut être qu'une gageure, encore qu'il soit certain que, dans un tel régime, toute paternité était nécessairement responsable. Dans notre rédaction définitive, nous avons préféré nous abstenir de toute prospection ultérieure de ce problème. Mais nous tenons à souligner que cette lacune ne résulte pas d'un oubli de notre part, ni d'une méconnaissance des enseignements bibliques concernant les origines et la destinée spirituelle de l'humanité.

5. Pour une bonne orientation d'ensemble, voir A. VARAGNAC, *L'homme avant l'écriture*, Coll. Destins du Monde, Paris, 1959 ; L. R. NOUGIER, *La Préhistoire. Essai de paléo-sociologie religieuse*, Coll. Religions du monde, Paris, 1964 ; A. LEROI-GOURHAN, *La Préhistoire*, Coll. Nouvelle Clio 1, Paris, 1966.

Chancelade et autres lieux) où les fouilles nous ont révélé une présence humaine à un moment de la préhistoire, que nos connaissances deviennent statistiquement utilisables. Les problèmes les plus élémentaires restent autant d'inconnues : quelle était la densité de cette présence humaine ? sa composition par âge et par sexe ? son mouvement naturel ? son ancienneté ? A-t-elle perduré depuis lors jusqu'à nos jours sans solution de continuité ? Sur tous ces points nous nous trouverons toujours devant un livre scellé.

Nous savons seulement que le rythme de croissance doit avoir été très lent et saccadé. Il fut d'autant plus lent que les origines humaines se situent à une date plus reculée et que, dans l'hypothèse plurigéniste, le nombre des couples primitifs aurait été plus élevé. C'est seulement si le repeuplement du globe avait dû être recommencé en entier à la suite d'un déluge réellement universel que le rythme eût dû être un peu plus rapide. Mais cette universalité n'est plus admise par l'exégèse contemporaine.

Il fut très lent également, du fait que les conditions de vie condamnaient la plupart des établissements humains à être autant d'isolats⁶, dont la population n'atteignait que très rarement le « minimum démographique » en dessous duquel le maintien — et à fortiori la croissance — des effectifs risquent d'être sérieusement compromis.

Les démographes ont calculé que ce « minimum » se situait aux alentours de 300 habitants. Beaucoup de ces établissements primitifs peuvent donc s'être éteints naturellement sans l'intervention d'aucun cataclysme extérieur, mais, tout simplement, faute de densité humaine suffisante : ce qui pouvait entraîner un déséquilibre considérable dans le rapport des sexes et donc l'impossibilité de conclure des unions conjugales en nombre suffisant pour éviter une extinction rapide.

Par ailleurs, les rares indices actuellement disponibles concernant les sociétés préhistoriques semblent indiquer une durée moyenne de vie extrêmement courte. Il est vrai, la représentativité de ces indices est loin d'être admise par tous les spécialistes⁷. Pourtant, dans notre

6. J. SUTTER et L. TABAH, *La notion d'isolat et de population minimum*, dans *Population*, 1951, pp. 481 ss. Voir aussi A. SAUVY, *Théorie générale de la population*, t. I, ch. III, Paris, 1952.

7. On sait qu'un des devoirs principaux qui s'imposent aux anthropologues consiste à essayer de déterminer, grâce au C 14, à quel âge sont morts les humains dont on retrouve des restes fossiles. Une des études les plus sérieuses sur ce sujet donne les renseignements suivants pour 349 humains ayant vécu depuis l'époque de Neanderthal jusqu'au Mésolithique :

	Age à la mort				
	0-20 ans	21-30 ans	31-40 ans	41 ans et plus	Total
Total	188	87	52	22	349
en %	54	25	15	6	100

E. SCHREIDER, *Problèmes anthropologiques du vieillissement*, Paris, Centre na-

monde actuel, certains isolats, où les conditions de vie doivent avoir évolué au minimum depuis la préhistoire, ont fait l'objet de comptages scientifiques. Ainsi les 302 esquimaux formant la population de Thulé au Groenland. Un dénombrement complet effectué en 1950-51 y révéla une espérance de vie de 22 ans pour la population féminine, 12 ans 5 mois de vie féconde pour les femmes qui se marient, un intervalle de 32 mois entre les naissances et 4,65 enfants par femme. Depuis plus d'un siècle, ce groupe était totalement isolé et son importance numérique avait oscillé autour d'une position d'équilibre⁸.

Nous savons aussi, sans pour autant pouvoir donner des précisions numériques, que ce rythme de croissance fut interrompu à maintes reprises par des catastrophes démographiques ayant pu réduire à néant des populations entières. Sans parler des nombreux obstacles endémiques résultant de la primitivité des conditions de vie, il faut tenir compte des grands bouleversements climatiques, des cataclysmes naturels, des mortalités épidémiques, de coutumes sociales telles que l'exposition des nouveau-nés et les sacrifices humains, de la lutte pour la vie entre groupements rivaux et de l'extermination des peuples ennemis après leur défaite. Les mutilations belliqueuses ou religieuses doivent aussi avoir contribué à affaiblir le potentiel de fécondité et donc à réduire le rythme de croissance.

Néanmoins des problèmes locaux de surpopulation relative pouvaient déjà s'être posés surtout pour des chasseurs ou des pasteurs nomades, qui ont besoin d'un espace vital considérable⁹.

Toutes choses égales d'ailleurs, au cours des périodes les plus anciennes, la démographie préhistorique ne devait pas tellement différer du processus de croissance des espèces animales les plus évoluées et livrées à elles-mêmes, sans la « protection » que leur assure la domestication.

Mais ce fut aussi au cours de la préhistoire que se produisirent, en maintes régions du globe, les transformations techniques qui rendirent possible la progression démographique la plus considérable de l'humanité, grâce à l'exploitation du sol par l'agriculture. Le potentiel démographique mondial s'en trouvait plus que centuplé. Et

tional de la recherche scientifique, 1960. Cité par A. SAUVY, *Les limites de la vie humaine*, Paris, 1961, p. 30.

Toutefois, dans un commentaire à l'article de L. R. NOUGIER, *Essai sur le peuplement préhistorique de la France (Population, 1954, pp. 272-274)*, L. HENRY montre qu'une critique statistique vigilante est de mise à l'égard des données démographiques concernant la Préhistoire.

8. J. MALAURIE, L. TABAH, J. SUTTER, *L'isolat esquimau de Thulé (Groenland)*, dans *Population*, 1952, p. 684.

9. On a calculé qu'il fallait, pour qu'ils trouvent de quoi vivre, 8 Km² à un Pygmée, 30 à un Australien aborigène, plus de 200 à un Esquimau. M. REINHARD, etc. (ouvr. cité à la n. 1), p. 15.

la démographie humaine se différenciait définitivement de celle du règne animal.

A l'aube de l'histoire, des traces de peuplement humain se retrouvent dans les parties les plus diverses de la planète. Les principaux peuples porteurs des plus anciennes cultures historiques apparaissent déjà numériquement constitués. Mais l'occupation de la planète et sa mise en valeur étaient encore susceptibles d'un développement considérable, à la fois extensif et intensif. L'humanité n'avait accompli que la première étape de la mission de peuplement dont Dieu l'avait investie.

Parler de paternité responsable dans une humanité aussi primitive ne peut avoir qu'une signification assez limitée et une incidence non moins bornée. Pourtant, on se tromperait lourdement si l'on s'imaginait que les primitifs n'avaient aucun sens de leur responsabilité parentale. C'est plutôt d'un transfert de ce sens de responsabilité vers des conceptions et des attitudes inspirées par la magie qu'il faudrait parler. C'est sur ce plan-là qu'ils étaient convaincus que leur action serait efficace. Or l'on constate que les questions liées à la fécondité figuraient pour une part très importante dans les préoccupations des Primitifs. Les indices de cette prise de conscience se retrouvent aussi bien dans l'art que dans les coutumes et les institutions ayant survécu jusqu'à nos jours. Il est même certain que la connaissance de divers contraceptifs ou abortifs naturels existait chez certains primitifs. Mais on ignore dans quelle mesure ils étaient employés. Par ailleurs, chez les primitifs, tout ce qui touchait à la reproduction et à la génération était étroitement conditionné et réglementé par les normes morales régissant leur vie sociale.

III. — L'âge pré-statistique

1. — POUR SITUER LA DÉMOGRAPHIE PRÉ-STATISTIQUE : SIX CONSTATATIONS GÉNÉRALES

Cet âge recouvre la quasi-totalité de ce que nous appelons l'histoire, au sens restreint.

Bien qu'elle renferme encore de vastes secteurs inexplorés et hors d'atteinte, la démographie pré-statistique est incomparablement mieux connue que celle de la préhistoire. Car nous ne sommes pas totalement privés de sources d'information. Depuis l'aube de l'histoire et plus encore à partir du XIV^e siècle de notre ère, quelques conditions psychologiques et techniques se sont trouvées graduellement réalisées, avec une fréquence et des garanties encore extrêmement limitées et avec de nombreux retours en arrière : existence d'un système de numérotation, connaissance pratique des opérations arithmétiques les

plus simples (quoi qu'il en soit des nombreuses erreurs d'application), emploi des grandeurs chiffrées dans un sens objectif et non symbolique (nettes réserves !), mentalité ouverte aux problèmes posés par la mesure des choses (très nettes réserves !), rouages administratifs capables de procéder aux relevés numériques (oui, parfois !), affaiblissement des préjugés scrupuleux considérant toute enquête visant à dénombrer des humains comme une entorse au souverain domaine de la divinité (oui, mais le domaine de la divinité fut remplacé par le secret d'Etat).

Grâce à ces conditions, une documentation chiffrée élémentaire a pu voir le jour dans quelques pays culturellement plus avancés. Tout dépend de son abondance et de sa valeur. Elle est presque toujours partielle et fragmentaire : sa conservation fut l'effet du hasard ; elle est encore très éloignée de répondre aux exigences statistiques actuelles ; elle ne mérite donc créance que sous bénéfice d'inventaire. Heuristique et critique sont les deux instruments qui nous permettent de l'aborder et de nous livrer à une cueillette éparse de données numériques trop souvent suspectes mais cependant utilisables¹⁰.

On peut résumer ces données en six constatations d'ordre général.

Première constatation : le montant des effectifs fut sensiblement plus élevé que durant la préhistoire. C'est d'ailleurs ce qui a rendu possible l'éclosion des grandes cultures et civilisations anciennes. Pourtant, il ne peut être question de donner des chiffres précis. Pour la plupart des pays de l'Antiquité ou du Moyen âge, les évaluations proposées par les spécialistes varient du simple au double ou davantage. Elles sont encore très discordantes pour les Temps Modernes. En sélectionnant celles qui paraissent les plus vraisemblables, on peut se hasarder à esquisser l'évolution probable, dans ses toutes grandes lignes. Au début de notre ère, la population mondiale dépassait selon toute vraisemblance les 200 millions d'habitants ; elle était peut-être plus près de 300 millions que de 200¹¹. Le demi-milliard fut

10. Les principaux problèmes heuristiques et critiques concernant la démographie de la partie la plus importante de l'âge pré-statistique se trouvent mentionnés et analysés dans R. MOLS, *Introduction à la démographie historique des villes d'Europe du XIV^e au XVIII^e siècles*, 3 vol., Gembloux-Louvain, 1954-56.

11. Base de cette évaluation : A) Les trois grands foyers culturels du monde pouvaient compter alors chacun de 55 à 65 millions (Empire Romain, cfr J. BELOCH, *Die Bevölkerung der Griechisch-romanischen Welt*, Leipzig, 1886 ; mis au point par REINHARD, ouvr. cité à la n. 1, pp. 40-45. — Chine, cfr John D. DURAND, *The Population Statistics of China A.D. 2-1953*, dans *Population Studies*, t. 13, mars 1960, pp. 216 et 250. — Inde, par analogie séculaire avec les deux précédents) ; B) Il semble invraisemblable que tout le reste du monde ensemble (Europe du Nord, Moyen Orient, Asie Centrale, Extrême Orient moins la Chine, Australasie, Afrique noire, les deux Amériques) n'ait pas totalisé, au bas mot, de 40 à 50 millions. Pour les périodes plus récentes, on évalue souvent la population du monde à deux fois ou deux fois et demie

atteint peut-être dès le XIII^e siècle, en tout cas entre 1550 et 1650. On sait que la limite d'un milliard fut franchie vers 1820. Mais, à ce moment, le monde occidental avait déjà pénétré dans l'âge statistique.

Deuxième constatation : le rythme de croissance resta très lent. Les évaluations pour l'ère chrétienne, données ci-dessus, correspondent à un doublement de la population, d'abord en un délai de 13 à 16 siècles, ensuite en un maximum de 6 siècles. Sans qu'il soit possible de préciser davantage, il est probable que les deux derniers millénaires avant notre ère furent marqués, eux aussi, par un accroissement démographique comparable à celui de notre moyen âge. Pour réaliser la lenteur d'un tel rythme, qu'il suffise de savoir qu'à l'allure actuelle toute la population de tous les pays bordant la Méditerranée, descendrait d'un seul couple de Romains ayant vécu à l'époque d'Auguste¹².

Et pourtant cette allure était déjà sensiblement plus rapide que celle de l'âge préhistorique. Car, si la population avait toujours doublé tous les 15 siècles (hypothèse d'ailleurs absurde pour les toutes premières générations), les débuts de l'humanité se situeraient entre 25000 et 30000 avant notre ère, ce qui, de l'aveu de tous les spécialistes, est une date beaucoup trop rapprochée¹³.

Troisième constatation : la croissance démographique était la résultante fragile et instable d'une alternance de flux et de reflux¹⁴. Ces derniers étaient dus aux attaques massives d'ennemis endémiques et épidémiques, à peine moins nombreux et moins nocifs que ceux de la préhistoire. S'il y eut, semble-t-il, moins de cataclysmes cosmiques, les guerres, les transferts de population et le maintien de l'esclavage intéressaient des effectifs bien plus nombreux et entraînaient des pertes démographiques plus considérables. Dans un monde composé de petites alvéoles juxtaposées et autarciques, les crises alimentaires pouvaient entraîner des répercussions catastrophiques.

celle de l'Europe et de la Chine réunies (BRAUDEL, ouv. cité à la n. 14, p. 24-25).

12. A. SAUVY, *De Malthus à Mao Tse-Tung*, Paris, 1958, p. 26.

13. Les fouilles les plus récentes tendent à reculer toujours plus haut dans le passé la date de l'apparition des pré-hominins ou anthropoïdes. Jusqu'ici, on ne franchissait qu'avec réserves la limite du million d'années. Les plus récentes découvertes faites en Afrique Orientale (Olduvai, bassin de l'Omo) obligent désormais à parler de 2.000.000 à 3.500.000 ans. Mais il s'agit de pré-primitifs, dont on peut se demander dans quelle mesure ils appartenaient déjà à l'espèce humaine. Les témoignages incontestables de culture, de pensée abstraite, de technique assez évoluée, ne semblent pas remonter au-delà de 50 à 60.000 ans. Il n'est toujours pas possible de déterminer à quelle date l'anthropoïde du paléolithique est devenu un *Homo Sapiens*.

14. Bon exposé de F. BRAUDEL, *Civilisation matérielle et capitalisme*, Paris, 1967, pp. 18 et suiv.

Quant aux grandes épidémies, elles pouvaient atteindre des dimensions telles qu'elles nous paraîtraient incroyables, si des sources précises et dignes de foi ne nous les garantissaient : Ainsi la célèbre « Peste noire » du milieu du XIV^e siècle, qui finit par atteindre les 4/5 de l'Europe¹⁵.

A son sujet, les chroniqueurs de l'époque s'en sont donnés à cœur joie dans leurs évaluations numériques : on ne peut prendre leur témoignage pour argent comptant. Mais si l'on estime que les régions atteintes par cette « pandémie » perdirent en moyenne un quart de leur population, on reste probablement en dessous de la vérité¹⁶. Chose plus grave encore : à partir de ce moment, la peste se constitua des réservoirs d'infection, d'où elle revint à la charge deux ou trois fois par génération¹⁷, ce qui suffisait à étouffer dans l'œuf toute velléité de reprise démographique. Il aurait fallu onze enfants par famille pour maintenir la population en équilibre, face à une telle saignée. En Europe, les assauts de la peste se renouvelèrent jusqu'en plein XVII^e siècle et même, par endroits, jusqu'au début du XVIII^e¹⁸.

15. Sur la Peste Noire et les autres grandes épidémies d'autrefois, voir les données bibliographiques et statistiques rassemblées dans notre *Introduction* (ouvr. cité n. 10) t. II, p. 426-459. En tenant compte qu'elles sont chronologiquement et géographiquement limitées. Des épidémies au moins aussi meurtrières ont décimé les Indes et la Chine. Et elles n'ont pas épargné les siècles qui précéderent le XIV^e.

16. Les historiens actuels ont réussi à retracer le cheminement de cette épidémie et ont essayé d'en établir le bilan. Trente-cinq villes, parmi les principales d'Europe Occidentale, pourraient avoir perdu le tiers de leur population. Toutes celles du Midi de la France, de la Catalogne, de la Toscane, sur lesquelles on est renseigné, ont vu leur importance diminuer de moitié. Dans les groupes sociaux ou professionnels plus restreints, les pertes peuvent avoir atteint jusqu'à 95 et 100 %. L'exemple du petit bourg de Givry, en Bourgogne, est souvent cité, car il eut la chance d'avoir conservé des registres paroissiaux de cette époque. En temps normal, on y comptait une trentaine de décès chaque année. Du 5 août au 19 novembre 1348, il y en eut 615.

17. Exemple : en Angleterre, parmi les tenanciers des domaines royaux, après une saignée de 273 ‰ causée par la Peste Noire de 1349-50, les pertes s'élevèrent à nouveau à 227 ‰ en 1360-61, à 131 ‰ en 1369 et à 125 ‰ en 1375.

18. Grâce à une meilleure documentation, certaines de ces attaques plus tardives de la peste sont statistiquement mieux connues. Voici quelques précisions, à titre d'exemple : Dans toutes les villes de la plaine du Pô, la peste de 1630 emporta de 35 % à 69 % de la population. Pour toute l'Italie du Nord, le nombre de victimes doit avoir dépassé un million sur 5 millions d'habitants. En 1656, ce fut au tour de Naples et de Gênes de perdre au moins la moitié de leurs habitants ; plusieurs quartiers y furent littéralement vidés de leur population. — Grâce aux *Bills of Mortality* tenus à Londres depuis le XVI^e siècle et qui spécifiaient les causes des décès, nous savons combien de décès furent explicitement attribués à la « plague » lors de six grandes mortalités qui frappèrent la capitale anglaise en l'espace d'un siècle : 20 136 en 1563 ; 15 003 en 1593 ; 33 347 en 1603 ; 41 313 en 1625 ; 10 400 en 1636 ; 69 596 en 1665. — Proportionnellement à sa population, Amsterdam ne fut pas moins éprouvée : de 1617 à 1664, neuf « mortalités » lui enlevèrent 110 000 habitants. Et Vienne le fut davantage : à en croire les services des pompes funèbres pour

Quatrième constatation : Dans une perspective d'évolution générale de la population, la plupart des grandes mortalités de crise faisaient office de *phénomènes régulateurs* chargés de ramener la pression démographique à un niveau compatible avec les possibilités du moment. Placée dans un milieu donné et livrée à elle-même, toute espèce vivante tend à s'y multiplier, dans la mesure où ce milieu le lui permet grâce à ses ressources et où d'autres espèces n'entrent pas en compétition avec elle. Il existe donc pour chaque milieu un niveau optimum de population qui se comporte comme un plafond mobile susceptible de prendre des positions de plus en plus élevées en fonction des progrès techniques de mise en valeur (progrès extensifs et intensifs de la culture, activités secondaires et tertiaires).

Lorsque ces progrès techniques sont relativement lents (comme ce fut le cas durant l'âge pré-statistique), il y a danger de voir le peuplement progresser trop rapidement et aboutir à un état de surpopulation relative. Il en résulte une sous-alimentation chronique et un affaiblissement de l'espèce. Que survienne alors une crise, une disette, une épidémie, une guerre, les organismes affaiblis risquent de devenir la proie d'une forte surmortalité qui, du point de vue démographique, élimine cet état de surpopulation relative et ramène les effectifs à un niveau qui lui permet une nouvelle croissance. Il s'agit donc d'un mécanisme de régulation, totalement indépendant de toute intervention consciente, et basé sur le seul jeu des équilibres naturels et de la loi des rendements décroissants.

Cinquième constatation : Malgré leur caractère spectaculaire, les grandes mortalités furent loin d'être aussi dangereuses pour l'équilibre démographique que les causes endémiques dont l'action ne se relâchait jamais. Parmi celles-ci, la mortalité infantile et celle des premiers âges doivent être placées au premier rang. Elles sont les principales responsables du fait que l'espérance de vie à la naissance se situait à un niveau habituel très bas : probablement entre 25 et 35 ans, non compris l'incidence des mortalités exceptionnelles. En fin de compte, la survie d'une population ne dépendait pas du nombre d'enfants mis au monde, mais du nombre de ceux qui réussissaient à atteindre l'âge adulte et à devenir des parents d'une génération suivante¹⁹.

le seule épidémie de 1679, il y aurait eu 59 486 morts en ville et 30 470 dans les faubourgs. — On a calculé que, sur la totalité des habitants qui vécurent à Bâle durant tout le XVII^e siècle, un sur six mourut de la peste. — Même au début du XVIII^e siècle, la peste réussit encore à faire mourir par endroits (p.ex. en Provence et dans les pays riverains de la Baltique) de 30 % à 50 % de la population.

19. Il y a quelque 130 ans, un médecin de Genève avait déjà fait une constatation analogue. E. MALLET, *Recherches historiques et statistiques sur la po-*

Sixième constatation : Dans le régime démographique, tel qu'il existait avant le XVIII^e siècle, aucune population n'était à même de réaliser, même de loin, son potentiel de fécondité. Parler d'un régime démographique « naturel » comportant une naissance par an et s'exprimant donc par des familles « normales » de dix, de quinze enfants et davantage, c'est une vue de l'esprit, qui ne s'est jamais réalisée de façon durable dans aucune société pré-statistique. Les facteurs agissant en sens opposé étaient nombreux. La prolongation de l'allaitement maternel espaçait les conceptions ; la fréquence de la mortalité intra-utérine les empêchait de produire des naissances vivantes ; la mortalité faisait disparaître avant leur vingtième année la moitié et davantage des enfants nés vivants ; la mort rompait plus de la moitié des unions conjugales avant l'épuisement de la période de fécondité.

Si bien que la famille « normale » constatée réellement pouvait avoir donné de 5 à 6 naissances, en mettant les choses au mieux, ce qui suffisait tout juste à assurer le maintien de la population et par-ci par-là un très léger accroissement.

2. — LE « CALENDRIER DÉMOGRAPHIQUE » DE L'HOMME MOYEN D'AUTREFOIS

Il importe aussi de prendre conscience du fait que le « calendrier démographique de l'homme moyen », avant les débuts de l'âge statistique, différait fondamentalement de celui dont nous avons actuellement l'expérience. Ce qui entraîne des répercussions psychologiques, qu'il n'est pas permis de minimiser ; et des conséquences morales, qu'on ne peut ignorer.

La double clef permettant de comprendre cette différence et, partant, toute l'histoire de la population, c'est la valeur de e_0 (= l'espérance de vie à la naissance) jointe aux données exprimant la nuptialité (fréquence et âge au mariage).

Personne n'a mieux mis en évidence ce contraste fondamental des structures démographiques que M. J. Fourastié, dans un article paru, il y a dix ans, dans la revue *Population*²⁰. En voici l'essentiel :

Dans un milieu humain où la valeur de e_0 est de 25 ans, supposons un « homme moyen ». Il se marie à 27 ans (âge moyen au mariage sous l'Ancien Régime). Il a une chance sur deux de vivre jusqu'à 52 ans. Supposons que cela lui arrive : à ce moment, il aura vu

pulation de Genève, son mouvement annuel et sa longévité depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours (1549-1833), dans *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, t. 17, 1837, p. 24.

20. J. FOURASTIÉ, *De la vie traditionnelle à la vie « tertiaire »*. *Recherches sur le calendrier démographique de l'homme moyen*, dans *Population*, 1959, pp. 417-431.

mourir, dans sa famille la plus proche, un peu plus de 9 personnes : un seul de ses grands-parents (les 3 autres sont déjà morts avant sa naissance), ses deux parents (le premier à l'âge moyen de 14 ans, le second à celui de 29), trois de ses 6 enfants, trois de ses 4 ou 5 frères et sœurs. Il a aussi plus d'une « chance » sur deux d'avoir vu mourir sa première femme, une chance sur trois de s'être remarié et une chance sur cinq d'avoir vu mourir sa seconde femme. Il a survécu à 2 ou 3 famines, à 3 ou 4 périodes de cherté, à 2 ou 3 épidémies de grande envergure. L'auteur compare avec la sécurité de l'« homme moyen » d'aujourd'hui et il conclut fort justement : « à l'époque traditionnelle, la mort était au centre de la vie, comme le cimetière au centre du village ».

Toujours dans la même hypothèse $e_0 = 25$ ans, un groupe de 1000 femmes, mariées en moyenne à 25 ans, donnera naissance à 4620 enfants dont 2260 filles ; parmi ces dernières, 987 atteindront 25 ans et 888 se marieront. Le nombre d'enfants par mariage sera de 4,1 et le taux net de reproduction 0,89. Ce qui est insuffisant pour maintenir la population.

Pourtant, si l'âge moyen au mariage de ces femmes était de $22\frac{1}{2}$ ans, l'équilibre serait légèrement dépassé (taux : 1,06) ; car les valeurs correspondantes seraient : 5270 enfants dont 2580 filles, parmi lesquelles 1175 atteignent l'âge de $22\frac{1}{2}$ ans et 1060 se marient.

Or, d'après les études rétrospectives les mieux garanties, il semble qu'il faille admettre la table de mortalité basée sur $e_0 = 25$ ans pour la période 1680-1720. Avant 1670, toutes les enquêtes partielles aboutissent à des valeurs de e_0 voisines ou même inférieures à 25 ans.

La plus ancienne table de survie qui existe, calculée en 1661, par John Graunt²¹ pour la population de Londres depuis 1629, correspond à une espérance de vie de 18 ans. La période, il est vrai, fut critique, et il s'agit d'une population urbaine fréquemment déficitaire.

C'est seulement à la fin du XVIII^e siècle que la durée moyenne de la vie humaine commence à prendre des valeurs nettement plus élevées : 29 ans en France en 1770-1790 ; 35 ans en 1800-1820. Mais c'est alors un autre âge qui commence : l'âge statistique.

En lisant ces chiffres dans toute leur brutalité, ne se croirait-on pas transporté dans un autre monde ? Et, en réalité, n'est-ce pas un autre monde que celui dont notre âge statistique a marqué les

21. JOHN GRAUNT, *Natural and political Observations upon the Bills of Mortality... of the city of London*, Londres, 1662. Trad. franç. avec *Les Oeuvres économiques de Sir William Petty*, 2 vol., Paris, 1905. Graunt fut « le fondateur des méthodes démographiques... qui applique au comptage des hommes, de leur naissance, de leur mort, la technique mathématique ». R. GESSAIN, *Anthropologie et démographie*, dans *Population*, t. 3 (1948), p. 405. Sur l'œuvre de Graunt, voir aussi B. T. OURLANIS, *Le Tricentenaire de la démographie*, dans *Population*, t. 17 (1962), 723-738.

débuts ? Un monde dans lequel, face à la destinée humaine, la nature a changé de visage ?

3. — LA PATERNITÉ RESPONSABLE DANS LE MONDE ANTIQUE

Dans une telle ambiance, qu'en pouvait-il être de la paternité responsable ?

Il est certain que des problèmes de « responsabilité » se sont posés, en théorie et en pratique, bien avant l'avènement de l'âge statistique. Les données de ces problèmes et surtout la conscience qu'on en avait différaient considérablement de ce qu'elles sont aujourd'hui. En particulier, *personne n'était à même de considérer d'une manière globale l'action des facteurs pouvant agir sur l'évolution démographique*. Personne ne pouvait même se faire une idée du sens de cette évolution au plan mondial : la population du monde était-elle en augmentation ou en diminution²² ?

Pourtant, dans les principaux milieux culturels du *monde antique*, on constate déjà une préoccupation de rationaliser les phénomènes de population, d'éviter toute explosion sauvage et de se rapprocher de certaines normes, considérées comme idéales. Les cités grecques, surtout Sparte, ont donné un tel exemple de dirigisme démographique²³. Des solutions théoriques furent proposées par Platon et par Aristote. Le premier alla jusqu'à fixer immuablement à 5040 le nombre de citoyens chefs de famille dans sa Cité idéale. La pratique morale courante s'orienta dans le même sens et au-delà : après avoir connu l'époque de splendeur que l'on sait, la Grèce s'engagea sur la voie d'une dépopulation irrémédiable, facteur essentiel de sa décadence. Sur ce point, le témoignage de l'historien Polybe est accablant²⁴.

22. La querelle bien connue des Anciens et des Modernes eut aussi sa répercussion sur les opinions en matière d'histoire démographique. Montesquieu aborde ce problème dans plusieurs de ses *Lettres persanes*. Dans sa lettre 112, on peut lire : « Après un calcul aussi exact qu'il peut l'être dans ces sortes de choses, j'ai trouvé qu'il y a à peine sur la terre la dixième partie des hommes qui y étaient dans les anciens temps. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'elle se dépeuple tous les jours, et, si cela continue, dans dix siècles elle ne sera plus qu'un désert » (*Oeuvres complètes*, éd. Destut de Tracy, Paris, 1827, t. VII, p. 299). Voltaire fut du nombre de ceux qui dénoncèrent l'inanité de pareils calculs. En Angleterre, une discussion analogue mit aux prises Robert WALLACE et David HUME.

23. J. MOREAU, *Les théories démographiques dans l'antiquité grecque*, dans *Population*, 1949, pp. 597-614.

24. « La Grèce entière souffre d'un arrêt de procréation et d'une disette d'hommes telle que les villes sont dépeuplées, parce que les hommes de l'époque, aimant le luxe, l'argent et aussi la paresse, ne veulent plus se marier, ou, s'ils se marient, élever une famille, et qu'ils consentent tout au plus à avoir un ou deux enfants pour les laisser riches et les nourrir dans le luxe ». POLYBE, XXXVIII, 4.

L'Empire Romain, lui aussi, après une période de grandeur, finit par succomber aux attaques de nombreux adversaires, parmi lesquels la dépopulation semble avoir figuré en bonne place²⁵. Toutes les initiatives officielles ayant pour but de renverser la vapeur ne furent qu'un coup d'épée dans l'eau. *Quid leges sine moribus?*

Parmi les moyens restrictifs, le monde antique eut recours principalement à ceux qui sont moralement les plus répréhensibles : infanticide, exposition des enfants, avortements, mutilations. Il connaissait aussi les contraceptifs. Mais si ceux-ci lui avaient été aussi familiers qu'on l'a prétendu, il n'y avait pas de raison de recourir aux autres moyens avec une telle fréquence. Par ailleurs, l'esclavage créait une situation sociale dont les répercussions démographiques furent très défavorables. Et la rareté des mariages en créait une autre, non moins fatale.

4. — CHRISTIANISME ET PATERNITÉ RESPONSABLE PRÉ-STATISTIQUE

Au nombre des responsables de la décadence démographique du monde antique d'aucuns ont cru pouvoir ranger aussi le *Christianisme*, à cause de son *exaltation de la virginité*, opinion qui allait à l'encontre de toutes les idées reçues jusqu'alors et qui entraînait nécessairement un comportement vital correspondant. Que faut-il en penser ?

On constate, il est vrai, de réels écarts de langage dans certains milieux chrétiens rigoristes, d'inspiration manichéenne ou montaniste, où l'on ne se gênait pas pour préconiser de « tenir le sein scellé » et pour tourner en dérision la politique poursuivie par les empereurs en faveur des familles nombreuses²⁶. Toutefois, dans l'ensemble, ce reproche ne mérite guère d'être retenu. Avant le IV^e siècle de notre ère, les chrétiens étaient nettement minoritaires et la vie consacrée à Dieu dans la virginité n'était le fait que d'un fort petit nombre d'entre eux. Même au Moyen âge, quand la vie religieuse atteignit des proportions autrement importantes, il ne semble pas que la balance démographique s'en soit ressentie de manière notable.

25. A. LANDRY, *La dépopulation de l'antiquité gréco-romaine*, dans *Revue Historique*, t. 177 (1936), pp. 10-21.

26. Dans la ligne de la propagande nataliste officielle, une statue avait été élevée pour commémorer une mère de trente enfants, Eutychis de Tralles. Tatien s'en indigna : « Pourquoi, si une femme a mis au monde trente enfants, jugez-vous et considérez-vous son effigie comme une œuvre admirable ? Elle avait atteint le comble de l'incontinence ; elle devrait donc être un objet d'horreur ; elle mérite d'être comparée à la truie dont parlent les Romains, celle qui elle-même, pour la même raison, a été jugée digne, à ce qu'on dit, d'un culte mystique ? ». TATIEN, *Discours aux Grecs*, 34 ; trad. A. PUECH, *Recherches sur le Discours aux Grecs de Tatien* (Univ. de Paris, Bibl. de la Faculté des Lettres, 17), Paris, 1903, p. 152-153.

En tout cas, d'après ce que l'on en sait, la situation démographique du Moyen âge, époque chrétienne s'il en est, ne fut pas moins favorable que celle de l'Antiquité. Et sa période la plus favorable (XI^e-XIV^e s.) coïncide précisément avec celle de l'efflorescence des ordres religieux. La même remarque vaut pour les débuts des Temps Modernes.

En somme : abstraction faite de divers courants extrémistes d'inspiration dualiste et qui furent toujours condamnés, le Christianisme traditionnel, face aux problèmes du mariage et de la procréation, ne s'est jamais départi de la ligne d'enseignement déjà résumée par saint Paul : « Celui qui marie sa fille, fait bien ; celui qui ne la marie pas, fait mieux » (1 Co 7, 38).

S'inspirant d'une notion très claire de la hiérarchie des valeurs morales, telle que sa tradition avait contribué à l'établir, il a adopté une attitude très logique et cohérente, située à mille lieues de toute préoccupation d'équilibre démographique. La mission édénique de croissance en a toujours constitué la toile de fond. Mais moyennant deux limitations importantes : Premièrement : dans un monde suffisamment évolué et peuplé²⁷, la virginité se situe à un palier supérieur. Deuxièmement : dans un monde subissant la loi de la faute originelle, une méfiance profonde est de mise à l'égard des déviations possibles résultant de la concupiscence, tout particulièrement dans le domaine de l'œuvre de chair²⁸.

Il s'ensuit que la réaction des chrétiens pré-statistiques à l'égard des divers moyens susceptibles de modérer un accroissement de la population a pu être très différente.

Le libre choix du *célibat perpétuel*, ou de la chasteté totale, surtout sous une forme consacrée, mais aussi dans le mariage par consentement mutuel, fut toujours encouragé ou du moins approuvé, non en tant que frein démographique (cet aspect n'entraîne pas en ligne de compte), mais en vue d'un bien supérieur de nature reli-

27. Cette restriction est explicitement admise par un casuiste franciscain du XIV^e siècle, ANTOINE D'ASTI (OU ASTESANUS), *Summa de casibus conscientiae*, VIII, 7, Ratisbonne, 1780. Il se pose la question : Supposons que « le monde soit réduit à un si petit nombre d'hommes que, si quelques-uns d'entre eux gardaient la chasteté, le reste ne pourrait plus assurer une multiplication suffisante des humains pour le service de Dieu ». Faudrait-il toujours préférer la virginité ou bien n'y aurait-il pas une obligation de se marier ? Il répond : « Dans ce cas l'acte du mariage ferait l'objet d'un précepte liant tous ceux qui en sont capables ».

Dans sa *Summa aurea*, GUILLAUME D'AUXERRE présuppose la même condition : « Actuellement le mariage est permis, mais il n'est pas un précepte, depuis que le peuple de Dieu s'est multiplié par toute la terre et que d'innombrables mariages engendrent actuellement des fils de Dieu en nombre suffisant » (fol. 60 v).

28. Tradition parfaitement claire depuis que saint AUGUSTIN en a donné la synthèse dans son *De nuptiis et concupiscentia* (P.L., 44, 413-474) et dans ses trois opuscules, *De continentia*, *De bono conjugali*, *De sancta Virginitate* (P.L., 40, 349-428).

gieuse. Pratique plus conforme à la nature, l'allaitement maternel ne posait aucun problème. L'espacement des naissances qui pouvait en résulter faisait partie de l'ordre des choses. La variation de l'âge moyen des premiers mariages pouvait n'avoir pas retenu l'attention comme phénomène d'ensemble. Elle répondait d'ailleurs à des préoccupations économiques ou à des considérations sociales. La diminution possible du nombre d'enfants par famille en était une conséquence naturelle, bien moins préoccupante que le risque de voir augmenter les naissances illégitimes prématrimoniales.

Dans le mariage même, un certain *espacement des naissances par suppression temporaire des rapports conjugaux* était non seulement admis, mais encouragé, parfois même imposé dans le cadre d'une sanctification plus exclusive des temps de pénitence et des jours précédant une communion²⁹. Cette pratique d'ascèse conjugale avait déjà été recommandée par saint Paul³⁰. On la retrouve tout au long du Moyen âge et les statistiques prouvent qu'elle fut observée, au moins partiellement, durant toute l'époque pré-statistique³¹.

Quant aux *pratiques contraceptives au sens actuel* du terme³², les plus « perfectionnées » étaient alors inconnues. La connaissance que l'on avait des autres semble avoir été principalement théorique et très limitée. Un auteur contemporain, le meilleur connaisseur de la question, estime que la mentalité générale était absolument imperméable à leur sujet, à telle enseigne que leur emploi, au cours du Moyen âge et d'une partie des Temps Modernes, aurait été « impensable »³³. Il se peut que, dans sa radicalité, ce verdict soit quelque

29. Pour saint JÉRÔME, toute communion devait être précédée et suivie d'une période de continence dans le mariage (*Epist.* 48, 15 ; *P.L.*, 22, 506). GRÉGOIRE LE GRAND estime que ceux qui ont usé du mariage devraient s'abstenir d'entrer à l'église (*Epist.* I. XI, 64 ; *P.L.*, 77, 1196). Au XII^e siècle, certains auteurs estiment que les rapports conjugaux devraient être limités au mardi et au mercredi, les autres jours de la semaine présentent des inconvénients de nature religieuse (*D.T.C. art. Mariage*, t. IX/2, col. 2177, par G. LE BRAS). Dans chacun de ses sermons de Carême, saint AUGUSTIN revient sur cette abstinence matrimoniale pour la recommander (*Sermons* 205 à 210 ; *P.L.*, 38, 1039-1053).

30. « Ne vous refusez pas l'un à l'autre ; si ce n'est d'un commun accord, pour un temps, afin de vaquer à la prière ; puis reprenez la vie commune, de peur que Satan ne profite, pour vous tenter, de votre incontinence » (*1 Co* 7, 5).

31. Quelques preuves statistiques dans notre *Introduction* (citée n. 10), t. II, pp. 296-299.

32. Pour l'histoire de la contraception, trois synthèses principales sont à consulter : Norman HIMES, *Medical history of contraception*, Baltimore, 1936 ; — H. BERGUES et collaborateurs, *La prévention des naissances dans la famille. Ses origines dans les Temps Modernes* (Travaux et documents, Cahier de l'I.N.E.D., n° 35), Paris, 1960 ; — J. J. NOONAN, *Contraception. A History of its Treatment by the Catholic Theologians and Canonists*, Cambridge Mass., 1965 ; trad. franç. : *Contraception et mariage*, Paris, Ed. du Cerf, 1969, 724 p.

33. P. ARIES, *Histoire des populations françaises et de leurs attitudes devant la vie, depuis le XVIII^e siècle*, Paris, 1948. — Du même, *Sur les origines de la Contraception en France*, dans *Population*, t. 8 (1953), p. 466.

peu exagéré. On n'ignore pas que certains contraceptifs se trouvent dûment signalés dans certains traités de médecine, inspirés par Avicenne³⁴. On sait que la contraception et la régulation des naissances ne furent pas oubliées dans les œuvres de théologiens ou de moralistes (p.ex. Albert le Grand, Martin Le Maistre, Sanchez)³⁵. On sait que certains auteurs littéraires y font allusion³⁶. Pourtant, l'étude la plus exhaustive sur ce point n'hésite pas à conclure : « Aucun indice ne nous révèle que la contraception aurait constitué alors un problème social vraiment important³⁷ ».

Il devait donc en être alors de la contraception comme du suicide : sa possibilité n'était pas inconnue ; certaines manières de s'y prendre, non plus (encore que les recettes de bonnes femmes et les amulettes maléfiques y voisinaient avec des techniques éprouvées). Mais sa mise à exécution ne concernait que des cas individuels. Comme tels, ils pouvaient intéresser les moralistes et les confesseurs, non les sociologues ni les démographes. D'ailleurs, son champ d'application était limité à des milieux restreints de niveau moral peu recommandable. Elle s'inscrivait dans un contexte plus large inspiré par l'hédonisme et le libertinage, fondamentalement étranger à toute préoccupation morale. Le verdict des moralistes à leur égard ne pouvait être que négatif. Il était même souvent assimilé à celui condamnant l'avortement, considéré comme un crime abominable, justiciable des peines les plus sévères.

Une solution de fortune, d'une diffusion incomparablement plus large, ce fut *l'exposition des enfants nouveau-nés*. Solution de compromis entre l'ignorance des pratiques contraceptives, le refus de l'avortement et l'impossibilité économique ou morale de prendre en charge le rejeton qui vient de naître. Incapable de l'enrayer, le christianisme ne put que se rabattre sur la prise en charge des petites victimes, répondant par des dévouements héroïques à des actes souvent provoqués par la misère. On peut détecter, dans ces abandons, un succédané d'une attitude de « paternité » — mieux vaudrait dire de « maternité » — responsable, voire une ébauche de la contraception contemporaine. Elle finit par prendre des dimensions très imposantes et constitua une des plus terribles pourvoyeuses de la mortalité infantile³⁸.

34. AVICENNE, *Libri canonis medicinae*. Livres II et III, dans *Opera omnia*, éd. par Gerard de Crémone, Venise, 1595.

35. Voir références et discussions dans NOONAN, *op. cit.*, pp. 205-206 (Albert le Grand), 349-350 (Le Maistre), 368-369 (Sanchez). Voir aussi BERGUES, *op. cit.*, pp. 191-252.

36. BERGUES, *op. cit.*, p. 253 et suiv.

37. NOONAN, *op. cit.*, p. 230.

38. Détails statistiques pour quelques villes aux Temps modernes, dans notre *Introduction* (ouvr. cité n. 10), t. II, pp. 303-305.

5. — L'AMBIANCE POPULATIONISTE DE L'ÂGE PRÉ-STATISTIQUE

En somme, pendant les dix-huit premiers siècles de notre ère, seul le Catharisme et son idéologie inspirée par une métaphysique dualiste pouvait avoir constitué une menace consciente sérieuse pour l'équilibre démographique. Tous les autres courants de pensée ayant pu orienter la mentalité publique se sont montrés en principe favorables à l'expansion de la population. Les grandes religions mondiales, à l'unisson, exaltaient et protégeaient la famille ; elles encourageaient la fécondité, à laquelle elles attribuaient une valeur de bénédiction divine. Et ce n'est certes pas une surprise de voir les principaux porte-parole de la Réforme protestante défendre un point de vue nettement plus populationiste que celui représenté par la tradition catholique³⁹. Les autorités publiques, lorsqu'elles eurent le loisir de s'en préoccuper, s'inspirèrent des mêmes principes. Quitte à prendre nombre de mesures qui, en fait, accablaient les familles. Avec unanimité, les adhérents des premières écoles d'économistes et de sociologues faisaient écho. La formule lapidaire de Jean Bodin est bien connue : « Il n'y a richesse ni force que d'hommes »⁴⁰. Elle date de 1578. Elle annonce le populationisme mercantiliste du siècle de Colbert et celui plus modéré des physiocrates et des encyclopédistes⁴¹.

Autre indice, non moins significatif : on commence à voir poindre, parmi les classes cultivées du monde humaniste, un intérêt réel (et combien naïf et maladroit !) pour les faits de population. Dès le XVI^e siècle, la liste s'allonge des statisticiens amateurs et, dès le siècle suivant, les arithméticiens politiques seront les hérauts annonçant le passage prochain de l'humanité à l'âge statistique⁴².

Jusqu'au crépuscule de l'âge pré-statistique, la situation était donc des plus claires : aussi longtemps que les efforts de croissance poussés au maximum parvenaient à peine à neutraliser l'action des forces contraires, l'humanité se voyait moralement contrainte d'engager toute la mise pour dépasser de justesse le niveau stationnaire. Peu importait dès lors, du point de vue démographique, que la paternité

39. Unanimement hostiles aux vœux de religion, les premiers penseurs de la Réforme ont adopté une attitude assez différente devant le problème que nous considérons ici. En particulier, l'optique luthérienne envisageait davantage l'élément « remède à la concupiscence » et Calvin insiste fortement sur l'unité du couple et le soutien mutuel.

40. Jean BODIN, *La République*, livre V, ch. 2, éd. Jacques du Puis, 1578, p. 518.

41. J. J. SPENGLER, *Economie et Population. Les doctrines françaises avant 1800, de Budé à Condorcet*. Cahier de l'I.N.E.D., n° 21, Paris, 1954.

42. Sur l'évolution des travaux de démographie durant la période pré-statistique, voir la synthèse de notre *Introduction* (ouvr. cité n. 10), t. I, pp. 106-126.

fût « responsable » ou « irresponsable », puisque les géniteurs ne pouvaient faire un usage moral de leur « responsabilité » que pour assumer consciemment au maximum les impératifs naturels de croissance. La valeur morale de toute attitude de paternité responsable dans un sens restrictif ne pouvait être que négative, du point de vue collectif. Car il fallait bien que l'humanité pût remplir sa mission et pût garantir qu'elle le pourrait à l'avenir. Il fallait pour cela que tout bilan régressif résultant des cataclysmes et des situations endémiques déficitaires fût compensé par un bilan progressif d'importance au moins égale. Dans un tel contexte démographique, la prescription initiale « Croissez et multipliez » a gardé toute sa valeur contraignante.

IV. — L'âge statistique

I. — CARACTÈRES DISTINCTIFS

Comme dans toute succession d'époques historiques, c'est par une évolution graduelle et non synchronique que l'humanité est passée de l'âge pré-statistique à l'âge statistique. Après une période de transition, les premiers symptômes de ce passage apparaissent au XVIII^e siècle dans les pays occidentaux. Ils se sont renforcés et ont fait tache d'huile, au cours du XIX^e. Ils ont atteint le monde entier, suivant un rythme accéléré, au cours du XX^e.

L'âge statistique se distingue du précédent par une série de facteurs de première importance, dont les répercussions démographiques furent décisives. Il a vu se réaliser une interdépendance toujours plus étroite entre tout le genre humain et, pour la première fois, il a vu se poser sur des bases valables le problème de l'évolution numérique de l'humanité considérée dans son ensemble. Ces bases valables étaient aussi toutes nouvelles, capables de révolutionner les situations naturelles normatives qui avaient régné sans conteste au cours des âges précédents.

Les caractéristiques principales de ce nouvel âge sont les suivantes :

- a) *Une maîtrise scientifique et technique croissante de l'humanité sur les forces cosmiques qui déterminent son destin en ce monde.*

Les progrès de la médecine et de l'hygiène, le développement prodigieux des ressources énergétiques mises à la disposition de l'humanité, celui des moyens de communication et des échanges, la sélection et le perfectionnement des ressources alimentaires, l'accroissement des rendements naturels et de la production manufacturière, le développement du capitalisme et de l'économie de marché, l'amélioration

du niveau de vie, ont produit une humanité mieux nourrie, mieux outillée, mieux desservie et presque totalement à l'abri des « coups du sort » et des « aléas de l'existence ».

L'activité humaine s'est exercée de moins en moins au petit bonheur, mais toujours davantage dans des cadres résultant d'une programmation scientifique et de mieux en mieux garantie par une législation sociale du travail.

b) Une libération graduelle d'une portion croissante de l'humanité à l'égard des servitudes immédiates.

C'est peut-être un paradoxe. Mais c'est vers le moment où naquit l'« Internationale » et ses « damnés de la terre » que ces damnés étaient en train de sortir de leur damnation millénaire.

Les sujétions ancestrales rivant l'homme à la glèbe, lui permettant à peine de se dégager de ses tâches quotidiennes et lui mesurant au compte-gouttes l'énergie dont il pouvait disposer, se relâchèrent graduellement. La multiplication des « esclaves mécaniques » mis à son service fut une étape décisive vers une victoire plus grande des forces spirituelles dans l'humanité.

La diffusion de l'enseignement recula les bornes de l'ignorance ; le développement des loisirs permit une promotion culturelle ; les techniques de vulgarisation mirent les richesses de la pensée, de la science et des arts, à la portée du grand public ; une part croissante des revenus nationaux et des budgets privés put être consacrée à des postes d'investissement et d'épanouissement.

c) Une possibilité accrue de faire le point valablement en ce qui concerne les situations et les évolutions démographiques.

La statistique, comme méthode d'investigation des réalités numériques, voit le jour et connaît un très large développement. Les administrations sont à même de perfectionner les moyens scientifiques et techniques requis pour organiser des relevés périodiques et courants comportant un volet de renseignements toujours plus détaillés. Philosophes et économistes se posent le problème de l'évolution passée et future de la population mondiale. Ce problème finit par déborder le cadre des spécialistes et par intéresser le grand public.

d) Dans l'ordre des structures démographiques, d'autres caractéristiques furent les conséquences de celles, plus générales, que nous venons d'énumérer :

1) Effondrement de la mortalité infantile ; quasi-élimination de la mortalité des enfants et des jeunes ; réduction considérable de celle des adultes.

2) Allongement consécutif de la durée moyenne de la vie humaine, qui, dans la plupart des pays, dépasse déjà le double et, dans les pays les plus avancés, atteindra bientôt le triple de ses anciennes valeurs. Au lieu d'osciller entre 20 et 30 ans (âge pré-statistique), elle atteint, dans les pays « évolués », de 45 à 55 ans vers 1900 et se situe actuellement dans les mêmes pays entre 65 et 75 ans. Et la tendance reste toujours à la hausse. L'ampleur de cette transformation apparaît avec plus de clarté, grâce au calcul du nombre de survivants d'une classe donnée. En France, sur 1000 naissances d'enfants du sexe féminin, il en survivait ⁴³ :

	à 20 ans	à 40 ans	à 60 ans
vers 1800	578	423	250
vers 1900	755	648	492
vers 1960	962	938	841

Dans chaque groupe de dix adultes de plus de 50 ans, il y en a au moins sept ou huit qui peuvent se dire que, s'ils sont encore dans ce monde, ils le doivent au fait qu'ils sont nés à l'âge statistique.

3) Augmentation de la durée totale d'existence active de l'humanité dépassant de beaucoup celle du nombre des humains, puisque la proportion d'êtres humains parvenant à vivre beaucoup plus longtemps est notablement plus élevée et que ce gain s'est inscrit d'abord au bénéfice des âges d'activité.

Cet accroissement doit être rapproché du phénomène souvent désigné sous l'expression « accélération de l'histoire ». Jadis, l'homme ne vivait en moyenne qu'un peu plus d'un quart de siècle et les événements ne se transformaient que très lentement. Il n'éprouvait aucune difficulté à se situer dans son cadre de vie. Actuellement les événements se renouvellent au galop et l'homme assiste à cette sarabande pendant trois quarts de siècle. Il risque de plus en plus de se trouver désaxé.

4) Recours à un des moyens compensatoires susceptibles de mieux harmoniser la natalité avec une mortalité en réduction, de manière à éviter un trop grand déséquilibre entre les deux et à remplacer l'ancien mécanisme régulateur aveugle par un autre dicté par des attitudes responsables.

43. Nous résumons le tableau donné par A. SAUVY, *Les limites de la vie humaine*. (Coll. Les Grands problèmes), Paris, 1961, p. 62.

2. — DIFFÉRENCE D'ÉVOLUTION DANS LES DIVERSES PARTIES DU GLOBE

Comme on le sait, la mise en place des nouvelles structures démographiques s'est opérée de manière très différente et très inégale⁴⁴.

Les pays de race blanche furent les premiers touchés, et parmi eux, ceux d'Europe Occidentale. Faisant déjà usage du frein matrimonial (voir ci-après), ils partirent d'un niveau relativement modéré et purent disposer de douze à quinze décennies pour parfaire leur évolution. Celle-ci s'accomplit donc à une allure moyenne permettant aux transformations économiques de s'adapter au mouvement.

En particulier, depuis la fin du XVIII^e siècle jusqu'au deuxième quart du XX^e, la France fut le théâtre d'un recul graduel de la natalité, qui finit par dépasser celui de la mortalité. Dans les autres pays occidentaux, l'évolution se réalisa en deux temps : Jusque vers 1880, la natalité ne subit aucun affaiblissement à long terme ; mais la mortalité recula sensiblement, si bien que les excédents naturels devinrent très importants. C'est ce qui a permis à l'Europe du XIX^e siècle, et spécialement à la Grande-Bretagne et un peu plus tard à l'Allemagne, de réaliser leur industrialisation, leur urbanisation et leur expansion. Par contre, les dernières années du XIX^e siècle et les premières du XX^e nous présentent une tendance nouvelle : le recul de la mortalité se poursuit, mais celui de la natalité, causé par une invasion des pratiques contraceptives, prend une telle ampleur que, vers 1930, l'équilibre de ces pays se trouve sérieusement compromis : presque partout le taux de fécondité est tombé en dessous de l'unité. On sait qu'un redressement s'est opéré par la suite ; il devait durer une vingtaine d'années. Son explication reste mystérieuse. Depuis 1963, nous assistons à un nouveau recul du taux de natalité ; il n'est pas encore possible d'en mesurer l'ampleur ni les conséquences.

Une évolution analogue, dont les dates furent plus tardives, l'allure plus rapide et les résultats d'ensemble moins déprimés, a marqué les pays non-européens de race blanche. Une très forte immigration y a d'ailleurs bouleversé les données de l'expansion démographique.

En Europe de l'Est, le mouvement eut à peine le temps de s'amorcer avant l'avènement du régime communiste. Depuis lors, la mortalité a connu le même recul et la natalité s'est comportée de façon très variée.

Dans le reste du monde, l'escalade de la balance démographique ne s'est déclenchée qu'avec un retard encore plus notable. Un seul pays fait exception : la Chine. De 1750 à 1850, l'accroissement de la

44. A force d'être résumée, la vue d'ensemble qui suit est inexacte sur plusieurs points. Le lecteur trouvera une excellente synthèse dans REINHARD (ouvr. cité à la n. 1), pp. 315-668.

population semble y avoir été plus important qu'en Europe. Par contre, les cent années suivantes ont connu une allure plus modeste, suivie d'une reprise au cours des vingt dernières années. L'explication de cette évolution reste mystérieuse. D'ailleurs, la démographie chinoise est la grande inconnue de tout « survey » à l'échelle mondiale.

Parmi les autres pays d'Extrême-Orient, le Japon et l'Indonésie n'ont commencé à entrer dans l'âge statistique qu'à la fin du XIX^e siècle, l'Inde, le Pakistan, les Philippines, vers 1920. C'est d'alors aussi que date le bouleversement de la balance dans les pays d'Amérique Latine. La mise en branle est plus récente encore dans le monde Arabe et elle commence à peine dans l'Afrique Noire.

Dans tous ces pays de civilisation non occidentale, les nouvelles structures démographiques se sont présentées comme articles d'importation. Les forces de mort furent combattues à l'aide de la science venue d'Occident, par des Occidentaux ou des autochtones ayant étudié en Occident. Les moyens d'action et les services de prophylaxie répondant aux possibilités contemporaines, les résultats ne se firent pas attendre. Dans les pays les plus réceptifs, le premier volet du retournement démographique, *l'effondrement de la mortalité*, fut mis en place en moins d'une génération : ils firent en 25 ans le chemin qu'un pays comme la Suède avait mis 2 siècles à parcourir. Presque partout ailleurs, la mortalité recula considérablement, allongeant d'autant la durée moyenne de la vie⁴⁵. Mais quand il s'est agi d'introduire le deuxième volet, la *réduction de la natalité* par le « birth control », les résultats furent loin de répondre à ce que l'on avait constaté en Occident. Avec une mortalité alignée sur celle des pays Occidentaux, avec un e_0 gravissant à toute allure l'échelle des âges, ces pays ont gardé une natalité primitive, dépassant habituellement 40 ‰, parfois même 50 ‰. Un excédent de 20 ‰ est devenu fréquent ; 30 ‰ n'est pas rare. Le déséquilibre de la balance se renforce d'année en année. Or ces pays non-Occidentaux représentent facilement les deux tiers de la population du monde.

3. — CONSÉQUENCE : L'EXPLOSION DÉMOGRAPHIQUE

Le résultat, ce fut l'explosion démographique. Événement sans précédent dans l'histoire et facteur décisif commandant l'avenir du genre humain.

45. Exemple : Au cours du dernier quart de siècle, l'espérance de vie à la naissance passa : en Egypte, de 38 à 53 ans ; dans l'île Maurice, de 33 à 60 ans ; au Mexique, de 39 à 56 ans ; à Puerto Rico, de 46 à 69 ans ; à Ceylan, de 45 à 61 ans ; à Formose, de 43 à 63 ans. Cfr *Annuaire Démographique*, O.N.U., 1967, tabl. 29.

Avant le XX^e siècle, son épicentre se situa en Europe et dans les pays peuplés d'Européens. Depuis, le mouvement s'accomplit sous nos yeux à l'échelle mondiale avec une intensité accrue. On peut en retracer l'évolution d'après les calculs les plus récents établis par les historiens de la population ⁴⁶ :

Période	Population (en millions)		Gain annuel	
	Evolution	gain	total	en % de la popul. du début
1750-99	de 728 à 906	178	3 560 000	0,49
1800-49	de 906 à 1171	265	5 300 000	0,58
1850-99	de 1171 à 1608	437	8 740 000	0,75
1900-49	de 1608 à 2510	902	18 040 000	1,12
1950-68	de 2510 à 3363	853	44 890 000	1,79

Il a donc fallu toute l'histoire du monde jusque vers 1820 pour que l'humanité atteigne son premier milliard d'habitants. Le deuxième milliard fut obtenu en un siècle ; le troisième en une quarantaine d'années. Et il en aura fallu une dizaine pour gagner le demi-milliard suivant. En d'autres termes, parti d'environ 600 à 650 millions d'habitants, le XVIII^e siècle peut en avoir gagné de 250 à 300 millions, le XIX^e 700 millions et les deux premiers tiers du XX^e, malgré les deux guerres mondiales, plus de 1500 millions. *Depuis la fin de la dernière guerre, le monde a gagné autant d'habitants que depuis la création jusqu'à l'avènement de Napoléon.* Et cela, malgré l'incidence déjà très lourde des pratiques néo-malthusiennes sur la démographie occidentale.

Comme on le voit, la croissance fut continue. Et son rythme n'a pas cessé de croître. Actuellement, il n'est pas loin d'atteindre 2 % par an. Une telle augmentation de 2 % par an signifie que la population est appelée à doubler tous les 35 ans. Or, dans maintes régions en voie de développement, il existe encore de sérieuses possibilités de récupération, par diminution de la mortalité. En poussant toutes ses virtualités physiologiques au maximum, l'humanité pourrait doubler en nombre tous les 17 ans.

L'âge statistique a donc produit un bouleversement complet du régime démographique antérieur. Bouleversement caractérisé fondamentalement par une action efficiente de la volonté humaine sur les forces de vie et de mort. Les progrès de l'hygiène, de l'alimentation, de la médecine préventive et curative, ont réussi à reculer considérablement les frontières de la mort. Ils ont réussi à affaiblir tellement la menace des grandes épidémies qu'elle se trouve pratiquement éliminée. Ils ont réussi à former graduellement un « homme moyen »

46. D'après les données totalisées par REINHARD, etc. (ouvr. cité n. 1) pp. 680-681.

dont le « calendrier démographique » ne ressemble plus du tout à ce qu'il était jusqu'alors. Dès le XVIII^e siècle, l'historien de la population éprouve l'impression de se trouver confronté avec un « nouveau type d'humanité »⁴⁷. Le contraste est si perceptible, il semble tellement dépasser les progrès encore embryonnaires des techniques médicales d'alors, que d'aucuns ont proposé comme explication dernière une transformation des conditions cosmiques et climatiques⁴⁸. La question doit rester ouverte. En tout cas, depuis plus de deux siècles, l'humanité a pris largement sur elle la responsabilité de mener une lutte à mort contre les forces de mort. Mais cette responsabilité n'allait pas sans conséquences directes sur la balance démographique.

Pour équilibrer une action non-contrôlée de la mort, dont le résultat s'exprimait par une valeur de e_0 oscillant habituellement entre 20 et 30 ans, il avait fallu un effort incessant et non-contrôlé de la vie. A partir du moment où les forces de mort commencèrent à être tenues en laisse, ce qui déclencha l'escalade de e_0 , une certaine régulation des forces de vie est devenue inéluctable. Faute de quoi l'équilibre légèrement créditeur risquait de consommer sa rupture et l'humanité d'être définitivement entraînée dans la spirale d'une progression géométrique de ses effectifs.

Du point de vue de Sirius, un contrôle aveugle, exercé grâce à une réaction vitale de la nature elle-même, eût peut-être été possible. Mais eût-il pu atteindre les dimensions souhaitables et n'eût-il pas entraîné de graves inconvénients ?

En fait, *historiquement, la régulation du poste des « entrées » fut l'œuvre consciente d'une intervention volontaire de l'homme.* Elle s'est traduite de diverses manières : frein nuptial, continence, planning familial. Elle a impliqué, en principe, la conscience d'une certaine responsabilité. Cette responsabilité a porté successivement sur une double option : 1) *se marier ou ne pas se marier ; 2) avoir seulement les enfants qu'on veut avoir.*

4. — LA PREMIÈRE RÉACTION « RESPONSABLE » :

LE FREIN MATRIMONIAL

La première option concerne l'engagement même dans les liens du mariage. On décide d'y renoncer, soit définitivement en choisissant comme état de vie le célibat, soit temporairement en retardant l'âge du mariage.

47. C. E. LABROUSSE, *La crise de l'économie française à la fin de l'Ancien Régime et au début de la Révolution*, t. I, Paris, 1944, pp. 182-183.

48. F. BRAUDEL, *Civilisation matérielle et capitalisme*, Coll. Destins du monde, XV^e-XVIII^e siècles, Paris, 1967, pp. 32-34. Tout un chapitre intitulé « Le poids du nombre » est à lire.

Ce contrôle du premier degré, on le voit s'affirmer dès la fin de la période pré-statistique, dans les pays occidentaux européens. Il s'est formé alors ce qu'un démographe historien a appelé « *le modèle matrimonial européen* »⁴⁹, phénomène singulier qui se distingue nettement des modèles constatés dans le reste du monde ou à des époques antérieures. Il concerne à la fois la fréquence matrimoniale et l'âge au mariage.

Un exemple permettra de saisir d'emblée la différence. Il fait ressortir le contraste, tel qu'il existait vers 1900, entre les deux « modèles matrimoniaux »⁵⁰.

Pourcentage de femmes célibataires (vers 1900)

groupe de pays	aux classes d'âge		
	20-24	25-29	45-49
A	72	42	15
B	21	7	2,5

A = moyenne de 16 pays de « modèle européen ».

B = moyenne de 21 pays de « modèle non-européen ».

Alors que, dans les pays du modèle B, les 4/5 des filles sont déjà mariées avant de cesser d'appartenir à la classe d'âge 20-24 et que, sauf quelques laissées pour compte, elles finissent toutes par trouver un époux, dans les pays du modèle A, de 10 à 20 % des filles ne se marient jamais et, parmi celles qui se marient, près de la moitié le font après 25 ans.

Au XVIII^e siècle, ce modèle A s'observe déjà dans toute l'Europe Occidentale. Mais, si l'on remonte plus haut dans le passé, on relève les traces d'une très nette transformation : dès le XVII^e siècle et plus encore aux époques antérieures, l'âge moyen des épouses à leur premier mariage n'atteint plus qu'avec peine 22 ans.

Assurément, dans un milieu où la durée moyenne de la vie humaine se situe aux alentours de 70 ans, la fixation de l'âge moyen au mariage des épouses autour de 20 ou de 25 ans peut paraître d'importance secondaire. Mais dans un milieu où e_0 oscille entre 20 et 30 ans ? Un très léger déplacement de l'âge moyen au mariage peut avoir des conséquences démographiques très importantes. Partout où le modèle matrimonial était de type européen et où l'espérance de vie reste faible, on constate que les taux de natalité se situent

49. J. HAJNAL, *European Marriage patterns in perspective*, dans *Population in History*, Londres, 1965, pp. 100-143.

50. Calculé sur les données de HAJNAL, *op. cit.*, tabl. 2, p. 102 (Groupe A); tabl. 3 et 4, pp. 103-104 (groupe B). Les pays de l'Est Européen ont un « modèle » non-européen.

autour de 35 ‰, contre 40 à 50 ‰ ailleurs. Ce qui se comprend aisément, la durée de vie matrimoniale féconde se trouvant réduite dans une très forte proportion. Aussi a-t-on pu écrire que « l'âge au mariage des filles est la véritable arme contraceptive de l'Europe classique, ... la clef de la fécondité en structure démographique ancienne ⁵¹ ».

Ce modèle matrimonial caractérisa la démographie européenne depuis la seconde moitié du XVII^e siècle. Il atteint son apogée vers 1850 pour s'affaiblir ensuite, surtout depuis une quarantaine d'années au bénéfice d'un contrôle du deuxième degré ⁵². C'est en Irlande qu'il s'est le mieux conservé.

5. — LA DEUXIÈME RÉACTION « RESPONSABLE » : L'USAGE DU MARIAGE

La deuxième option concerne la manière d'user du mariage. Elle comporte toute une gamme de solutions possibles, qui mettent toutes en jeu la responsabilité.

La solution la plus radicale, celle qui élimine toute question ultérieure, c'est de ne pas en user. Par définition, c'est une solution d'exception. L'ascèse chrétienne ne l'a pas ignorée. Mais elle la considère comme une technique de promotion spirituelle, non comme une méthode de régulation démographique. Ce dernier objectif fut pourtant clairement perçu par quelques théoriciens de la population, aux premiers temps de la Révolution démographique. On sait comment le problème du déséquilibre entre l'accroissement de la population et celui des subsistances a retenu l'attention du pasteur protestant Thomas Malthus. Il édifia un système, basé sur des données théoriques assez peu conformes à la situation réelle, et proposa comme solution une restriction des naissances par « *moral restraint* », autrement dit par des périodes plus ou moins durables de continence dans le mariage ⁵³. Il eut été bien scandalisé s'il avait pu prévoir que son nom allait bientôt servir à recouvrir une marchandise d'une facture bien différente : le néo-malthusianisme à base de *birth control*.

Comme chacun sait, à l'heure actuelle, le *birth control* est devenu une pièce maîtresse sur l'échiquier de l'équilibre démographique

51. P. CHAUNU, *La civilisation de l'Europe classique*. Paris, 1966, cité par REINHARD, etc. (ouv. cité n. 1), p. 149.

52. Précisions sur cet affaiblissement dans M. VAN HOUTE-MINET, *Evolution récente de la nuptialité des célibataires en pays industrialisés*, dans *Recherches Economiques de Louvain*, 34^e année (1968), 431-497.

53. THOMAS MALTHUS, *Essai sur le principe de population*, livre IV, ch. 1 et 2, trad. Prévost. Coll. Principaux Economistes, t. VIII, Paris, 1845, pp. 467-482. Voir aussi J. STASSART, *Malthus et la population*. Liège, 1957.

mondial⁵⁴. Dispensant de l'effort soutenu exigé par la continence, l'éventail varié de ses techniques contraceptives est aussi beaucoup plus employé.

Plusieurs d'entre elles sont presque aussi anciennes que l'humanité. Mais, dans notre monde Occidental, la contraception n'a commencé à exercer une influence décisive sur l'histoire de la population qu'à partir de l'âge statistique.

Le siècle de son éclosion fut le XVIII^e ; celui de ses premiers succès encore limités, le XIX^e ; celui de sa diffusion à travers le monde, le XX^e. Elle a commencé par se transmettre oralement entre personnes intéressées, à l'instar des secrets artisanaux ou des recettes de guérisseurs. Toute publicité contraceptive eut soulevé un tollé général, même de la part de ceux qui la pratiquaient. Les trois ouvrages qui ouvrirent une première brèche dans ce mur de silence parurent en France⁵⁵, en Angleterre⁵⁶ et en Amérique⁵⁷. Leur objectif était avant tout philanthropique : porter remède au paupérisme en apprenant aux familles des prolétaires comment ne pas risquer de mettre au monde plus d'enfants qu'ils ne savent décentement en élever ; prévenir ainsi la prolifération excessive des « classes dangereuses » pour la tranquillité sociale et proposer au problème soulevé par Malthus une solution plus applicable à la moyenne des conjoints.

Une mutation profonde de la contraception s'accomplit durant la deuxième moitié du XIX^e siècle⁵⁸. Elle commence à s'organiser et elle acquiert pignon sur rue. En 1860 et 1865, des *Ligues Malthusiennes* se forment en Angleterre et en France. Suite à un procès au retentissement considérable, une nouvelle ligue se constitue en 1878, avec bientôt des ramifications dans divers pays occidentaux. Vingt ans plus tard, Paul Robin fonde la *Ligue franco-belge de la Régénération humaine*, à objectif à la fois eugénique et contraceptif.

Ces groupements prennent appui sur les mouvements de promotion sociale et d'émancipation féminine. Ce sont souvent les mêmes influences, p.ex. celle d'Annie Besant, de Margaret Sanger, qui agissent de part et d'autre.

54. Nous renvoyons aux trois synthèses sur l'histoire de la contraception, citées à la note 32.

55. PIVERT DE SENANCOUR, *De l'amour considéré dans ses lois réelles et dans les formes sociales de l'union des sexes*, Paris, 1806. Cfr BERGUES, *op. cit.*, pp. 304-307.

56. FRANCIS PLACE, *Illustrations and Proofs of the Principle of Population*, Londres, 1822. Cfr NOONAN, *op. cit.*, pp. 292-293. HIMES, *op. cit.*, pp. 212-223.

57. CHARLES KNOWLTON, *The Fruits of Philosophy, or the Private Companion of Young Married People*, Boston, 1832.

Cfr HIMES, *op. cit.*, pp. 224-230. C'est pour avoir réédité cet ouvrage, avec Charles BRADLAUGH, en 1877, que Annie Besant dut comparaître en justice sous l'inculpation d'immoralité. Ce procès donna au mouvement une notoriété définitive.

58. NOONAN, *op. cit.*, pp. 406-409. M. CHACHUAT, *Le mouvement du Birth Control dans les pays anglo-saxons*, Paris 1934.

Leur propagande bénéficie des progrès de la science et de l'industrialisation, grâce auxquels de nouveaux produits de biochimie contraceptive et de nouveaux articles sanitaires à but préservatif fabriqués à très bon compte purent être déversés sur le marché.

Aussi, dès les débuts du XX^e siècle, voit-on la contraception prendre figure de puissance supra-nationale. Elle rassemble des congrès internationaux à Paris (1900), à Liège (1905), à La Haye (1910), puis dans d'autres villes d'Europe et d'Amérique. Elle s'efforce d'être présente partout où le problème démographique est en discussion. Elle organise un enseignement contraceptif disposant d'organes de presse, de cliniques, de laboratoires, de chaires universitaires. Elle a ses entrées dans les grands organismes mondiaux. Elle parvient peu à peu à entamer la résistance des principales autorités établies, excepté l'Eglise catholique, et à se faire présenter partout sous les dehors respectables d'une bienfaitrice de l'humanité. Depuis un quart de siècle elle a déplacé son principal champ de bataille. L'Occident étant déjà très largement gagné à ses vues, elle concentre tous ses efforts sur les peuples en voie de développement, ceux surtout qui paraissent les plus perméables aux influences novatrices et progressistes. Désormais l'« onanisme » appartient de plus en plus au passé. Le mot lui-même, qui sentait sa réprobation biblique et était resté le plus fréquemment employé par les moralistes catholiques jusque vers 1930, cède la place à des expressions de texture scientifique, de formation anglo-saxonne et d'apparence anodine.

6. — L'ÉGLISE, LES CHRÉTIENS ET LA CONTRACEPTION JUSQU'EN 1930

La confrontation du monde occidental, puis du monde tout entier, avec une contraception consciente et organisée n'allait pas sans entraîner de graves problèmes de conscience chez de nombreux chrétiens. Ce qui aggravait cette situation critique, c'est qu'ils ont commencé par n'avoir le choix qu'entre les deux comportements extrêmes : le « *moral restraint* » préconisé par Malthus et un des procédés directement contraceptifs. De plus, fidèle à la ligne de sa tradition, l'Eglise, dans la partie populaire de son enseignement, mettait quasi exclusivement l'accent sur le devoir de fécondité. Principiellement opposée aux tendances néo-malthusiennes, elle n'intervint pourtant qu'avec discrétion aussi longtemps que la contraception en resta au stade diffus et géographiquement limité.

Durant tout le XIX^e siècle, les voix romaines — très rares, au demeurant — furent principalement des réponses adressées à des évêques, surtout français, qui avaient posé diverses questions concernant l'attitude à prendre par l'épouse d'un onaniste ou par des

confesseurs embarrassés⁵⁹. En 1880, la grande encyclique matrimoniale de Léon XIII, *Arconum Divinae Sapientiae*, n'effleura même pas la question.

Avec le XX^e siècle, face à un mouvement d'une autre dimension, le ton change et révèle une prise de conscience de la gravité de la situation. Dès 1899, des moralistes préconisent une conduite plus rigoureuse à tenir par les confesseurs⁶⁰. En 1909, une lettre pastorale du cardinal Mercier⁶¹ et un article du P. Vermeersch dans la *Nouvelle Revue Théologique*⁶² furent le coup de clairon sonnant l'alarme. La même année, les évêques belges rédigèrent leur instruction sur l'onanisme⁶³. Le branle était donné. De Belgique, la riposte anti-malthusienne s'étendit aux principaux pays menacés. Leurs évêchés publièrent des déclarations dont la netteté ne laissait rien à désirer⁶⁴. Le point d'aboutissement de ce mouvement devait être l'encyclique *Casti Connubii*, en 1930.

Cette année 1930 fut une borne milliaire dans l'histoire de la morale conjugale. Deux instances religieuses suprêmes prirent clairement position en matière de contraception.

Le 14 août, dans sa Résolution 15, la *Conférence de Lambeth*, groupant les prélats de l'Église Anglicane, revenant sur des décisions prises en 1908 et en 1920, acceptait l'éventualité de « recourir à d'autres méthodes (que l'abstinence complète), pourvu que cela soit fait à la lumière des mêmes principes chrétiens⁶⁵ ».

59. NOONAN, *op. cit.*, pp. 395-406, 416-419. — Le plus ancien traité de morale catholique consacré explicitement à la contraception fut celui de M. NARDI, *Dissertatio de onanismo conjugali*, Toulouse, 1876. Textes principaux dans *Decisiones Sanctae Sedis de usu et abusu matrimonii*, ed. H. BATZILL, Turin, 1937.

60. Voir les rubriques de *Théologie pastorale*, de la *Nouvelle Revue Théologique*, par B. DEPPE (1899), pp. 453-466, 585-602, J. VULSTEKE (1900), pp. 579-635 et L. ROELANDTS (1906).

61. Card. MERCIER, *Lettre pastorale sur les devoirs de la vie conjugale*, 11 févr. 1909, dans *Oeuvres pastorales*, t. II, Bruxelles, 1912, pp. 213-240.

62. A. VERMEERSCH, *Un grave péril*, dans *N.R.Th.*, 41 (1909), pp. 65-72 ; du même, *La peur de l'enfant*, Louvain, 1909.

63. *Instruction des évêques de Belgique sur l'Onanisme*, *N.R.Th.*, 41 (1909), pp. 616-624.

64. NOONAN, *op. cit.*, pp. 421-424.

65. *The Lambeth Conferences (1867-1948)*, éd. S.P.C.K., Londres, 1948. Voici le texte complet de cette résolution 15 (trad. S. DE LESTAPIS, *La limitation des naissances*, Paris, 1960, pp. 28-29 : « Lorsque apparaît clairement l'obligation morale de limiter et d'éviter la paternité, la méthode à suivre doit être décidée selon les principes chrétiens. La méthode naturelle qui se présente d'abord est l'abstinence complète des rapports (autant que besoin) dans une vie disciplinée et maîtresse de soi menée grâce à la vertu du Saint-Esprit.

Néanmoins, dans le cas où apparaît clairement cette obligation morale de limiter ou d'éviter la paternité et qu'une raison moralement saine s'oppose à une complète continence, la Conférence admet que d'autres méthodes puissent être employées, pourvu que cela se fasse à la lumière des mêmes principes chrétiens. La Conférence rappelle son énergique réprobation de toute méthode anticonceptionnelle adoptée pour des motifs d'égoïsme, de volupté ou de pure convenance ».

Le 31 décembre de la même année, dans son encyclique *Casti Connubii*, Pie XI déclarait solennellement « Puisque l'acte du mariage est, par sa nature même, destiné à la génération des enfants, ceux qui, en l'accomplissant, s'appliquent délibérément à lui enlever sa force et son efficacité, agissent contre la nature ; ils font une chose honteuse et intrinsèquement déshonnête⁶⁶ ». Et quelques lignes plus loin : « L'Eglise catholique, debout au milieu de ces ruines morales, élève bien haut la voix par Notre bouche, en signe de sa divine mission, pour garder la chasteté du lien nuptial à l'abri de cette souillure et elle promulgue à nouveau : que tout usage du mariage, quel qu'il soit, dans l'exercice duquel l'acte est privé, par l'artifice des hommes, de sa puissance naturelle de procréer la vie, offense la loi de Dieu et la loi naturelle et que ceux qui auront commis quelque chose de pareil se sont souillés d'une faute grave »⁶⁷.

C'était la première fois qu'un pape se prononçait sur ce point avec une telle solennité. Mais déjà un nouveau chapitre s'ajoutait au dossier de la paternité responsable. Vers cette même année 1930, des recherches conduites séparément par deux médecins, un japonais et un autrichien, sur diverses particularités du cycle féminin aboutirent à des conclusions d'une valeur scientifique certaine. Il en résulta la mise au point d'une nouvelle méthode de régulation des naissances, la *méthode Ogino-Knaus*. Elle consistait à cesser les rapports en période de fécondabilité pour les réserver aux périodes de stérilité naturelle temporaire. Elle apportait un élément nouveau au problème de la contraception. Mais son efficacité dépendait de la régularité du cycle.

Assurément, l'humanité n'a pas dû attendre jusqu'en 1930 pour s'apercevoir que la fécondation était soumise à une alternance rythmique. Mais les précisions données à ce sujet étaient souvent trompeuses et manquaient d'un support vraiment scientifique.

Aussi les moralistes n'avaient-ils guère poussé leurs investigations dans cette direction. La tentative la plus connue date d'environ cent ans. Un prêtre biologiste, professeur à Louvain, Auguste J. Lecomte, publia en 1873 un ouvrage intitulé *L'ovulation spontanée de l'espèce humaine et ses rapports avec la théologie morale*⁶⁸. Il s'y montrait favorable à la continence périodique et son opinion fut bien accueillie de divers côtés⁶⁹. D'autres réactions furent moins favorables et

66. *Documentation Catholique*, t. 25 (1931), col. 268.

67. *Ibid.*, col. 269.

68. A. J. LECOMTE. Cfr *Analecta juris pontificii*, 12^e série, 1873, col. 706-724.

69. Longue recension et discussion et cet ouvrage dans *N.R.Th.*, t. 5 (1873), pp. 522-532. L'auteur de cette recension précise qu'il était lui-même favorable à cette théorie depuis 1857 mais qu'il restait des doutes quant à ses fondements scientifiques. L'abbé Lecomte fut l'auteur de l'*Index* de la *N.R.Th.*, de 1869 à 1880.

finalement, l'ouvrage dut être retiré ⁷⁰. Interrogée à ce sujet, la Sacrée Pénitencerie répondit que cette méthode pouvait être recommandée aux époux onanistes ⁷¹. On la considérait donc alors comme un moindre mal, sans quoi il n'y avait pas lieu d'en restreindre l'emploi.

Les discussions à ce sujet se poursuivirent, mais en cercle restreint, dans le monde des moralistes ⁷². Dans l'ensemble, ceux-ci se montraient réticents et réservés, parfois même ouvertement défavorables à la nouvelle méthode. De son côté, *Casti Connubii* n'effleura la question que dans une simple incise ⁷³.

7. — DE « CASTI CONNUBII » À « HUMANAË VITAE »

Au cours des vingt dernières années, des éléments nouveaux ont contribué à mettre encore plus en évidence le facteur responsabilité dans les données du problème démographique.

D'une part, des techniques de contrôle ou de régulation de la fécondité furent perfectionnées et d'autres furent mises au point, qui se situent dans le domaine mitoyen entre les procédés directement contraceptifs et la continence totale.

La méthode des températures est venue préciser celle du rythme naturel, sans toutefois en accroître la régularité. Un produit prévenant la fécondabilité fut déversé sur le marché sous forme de pilules pharmaceutiques. Par rapport aux méthodes précédemment employées, ce nouveau procédé contraceptif présentait à la fois un « avantage » technique et un « avantage » psychologique. Son efficacité semblait absolument garantie et sa technique permettant à l'acte conjugal de n'être entravé par aucun artifice sauvegardait mieux la « respectabilité » des attitudes et pouvait rassurer les usagers contre d'inconscientes réactions de pruderie. De plus, la méthode était nouvelle, elle pouvait se parer de l'attrait de tout ce qui est « dernier cri » : elle bénéficiait de l'engouement général pour les produits médicaux et plusieurs considérations semblaient militer en faveur de son innocuité morale. Elle put donc se concilier le parrainage de personnalités dont le christianisme est au-dessus de tout soupçon.

D'autre part, dans leurs prises de position, en matière matrimoniale, les moralistes chrétiens se sont montrés beaucoup plus divisés. Et les Souverains Pontifes, tout en gardant la même fermeté, ont

70. P.ex. la *Revue des Sciences Ecclésiastiques*, 27 (1874), 594 ss et un hebdomadaire de Madrid, *Consultor de los parrocos*, publ. dans *Analecta juris pontificii*, 13 (1874), 993-1001.

71. *Decisiones Sanctae Sedis de usu et abusu matrimonii*, ed. H. BATZILL, Turin, 1937, pp. 19-21. Cfr *N.R.Th.*, 13 (1881), 459-460 ; *Analecta juris pontificii*, 22 (1883), 249.

72. NOONAN, *op. cit.*, p. 442.

73. *Documentation Catholique*, t. 25 (1931), col. 270.

placé leurs déclarations sous un éclairage plus adapté à la problématique actuelle. Trois points surtout ressortent de leur enseignement le plus récent et furent bien mis en évidence dans *Humanae Vitae* :

1) Dans de nombreux cas, la *continence périodique* est lavée de tout reproche moral ⁷⁴ et le souhait est clairement exprimé de voir la science médicale réussir à *mettre au point une méthode incontestée pour s'adapter au rythme* ou pour le rétablir là où il se trouve dérangé ⁷⁵.

2) L'usage de la *pilule contraceptive* est condamné en principe, car il comporte une intervention antécédente directement opposée à l'ordre naturel réglant la transmission de la vie ⁷⁶.

3) Il est explicitement reconnu qu'une « *régulation* » des naissances peut présider à l'usage du mariage et que, dans leur activité procréatrice, les parents ont à faire preuve de « *paternité responsable* » ⁷⁷. Sur ce dernier point, il ne s'agit pas seulement d'une nouvelle manière de parler. Mais il est admis que la valeur morale de la procréation humaine résulte également de considérations économiques, sociales et démographiques. Dans sa position du problème, *Humanae Vitae* reconnaît d'emblée l'importance de ces considérations et en première ligne celle du « *rapide développement démographique* » ⁷⁸. Elle souligne aussi, à juste titre, que la « paternité respon-

74. « Si donc il existe, pour espacer les naissances, de sérieux motifs dus soit aux conditions physiques ou psychologiques des conjoints, soit à des circonstances extérieures, l'Eglise enseigne qu'il est alors permis de tenir compte des rythmes naturels, inhérents aux fonctions de la génération, pour user du mariage dans les seules périodes infécondes et régler ainsi la natalité sans porter atteinte aux principes moraux » (*Humanae Vitae*, n. 16 ; cf. *N.R.Th.*, 1968, p. 870). Voir aussi : PIRE XII, *Allocution aux sages-femmes*, 29 oct. 1951 (*N.R.Th.*, 1952, pp. 74-75).

75. « Il est souhaitable, en particulier que... la science médicale réussisse à donner une base suffisamment sûre à une régulation des naissances fondée sur l'observation des rythmes naturels » (*Humanae Vitae*, n. 24 ; *ibid.*, p. 874). Voir aussi : PIRE XII : *Allocution à la fédération des associations de la famille nombreuse*, 28 nov. 1951 (*N.R.Th.*, 1952, p. 82).

76. « Est exclue également toute action qui, soit en prévision de l'acte conjugal, soit dans son déroulement, soit dans le développement de ses conséquences naturelles, se proposerait comme but ou comme moyen de rendre impossible la procréation » (*Humanae Vitae*, n. 14 ; *ibid.*, p. 869). Voir aussi : PIRE XII, *Allocution au congrès d'hématologie*, 12 sept. 1958 (*N.R.Th.*, 1958, pp. 974-975).

77. « Une pratique honnête de régulation de la natalité exige avant tout des époux... qu'ils tendent à acquérir une parfaite possession d'eux-mêmes (*Humanae Vitae*, n. 21, *ibid.*, p. 872). Cf. S. DE LESTAPIS, dans *Cahiers d'action sociale et religieuse*, 1^{er} mai 1956 : « Si bien que la fécondité elle-même, la reproduction de l'espèce et le peuplement de la terre tomberaient sous une obligation de maîtrise et de régulation, insoupçonnée hier des habitants du globe » (nous soulignons).

78. *Humanae Vitae*, n. 2 ; *ibid.*, p. 864.

sable » n'est pas fatalement restrictive, mais qu'elle peut tout aussi bien susciter la « détermination réfléchie et généreuse de faire grandir une famille nombreuse ⁷⁹ ».

Cette remarque sur les familles nombreuses vaut d'être soulignée. Car ces familles risquent bien d'être les principales victimes d'une attitude malthusienne généralisée. Ce qui se solderait par une perte considérable pour l'humanité, privée désormais des valeurs nombreuses et variées qui jusqu'ici lui étaient assurées par l'existence de familles comptant beaucoup d'enfants.

Il ne fait pas de doute que l'Encyclique aura agi dans le domaine des réalités qui commandent l'évolution de la population comme un large courant d'air frais qui finira par dissiper les brouillards délétères et par ouvrir la vue sur de larges horizons.

La véritable portée de cette prise de position ne pourra se mesurer qu'au regard de la démographie de l'avenir. D'autant plus que le facteur démographique, s'il a son importance, est loin d'être le seul à commander et à orienter l'évolution historique de l'humanité. Il n'en détermine que les éléments numériques. Or, la mission impartie à l'humanité dans son devenir ne se limite pas au « *crescite et multiplicamini* ». Une croissance interne est à l'œuvre. Et nous savons comment elle se trouve couronnée dans une perspective d'Incarnation, grâce à l'initiative mystérieuse de Dieu, qui dépasse tout entendement humain.

8. — DEUX REMARQUES COMPLÉMENTAIRES

Concernant l'âge statistique, deux remarques complémentaires importantes doivent nous aider à *situer notre problème dans un cadre plus général* que celui qui relève strictement de la démographie.

Premièrement : Au niveau concret de la vie quotidienne, les *options qui ont conduit à des attitudes de paternité responsable* se sont fort peu inspirées de considérations démographiques mondiales. Ce n'est pas dans le but d'enrayer la spirale de la progression géométrique risquant de conduire l'univers à une surpopulation rapide et fatale, que tant de jeunes ont retardé de plusieurs années l'âge de leur mariage, que d'autres ont décidé de ne jamais se marier. Ce n'est pas pour un motif de cette espèce que tant d'époux se sont mis à pratiquer le *planning familial*.

Les véritables mobiles sont plus immédiats : il s'agit, pour les jeunes, d'acquérir d'abord une situation, de parvenir à s'établir, d'as-

79. *Humanae Vitae*, n. 10 ; *ibid.*, p. 868.

surer leur avenir, ou encore de remplacer le mariage par une raison de vivre plus conforme à leur idéal. Il s'agit, pour les époux, de faciliter à leurs enfants une meilleure promotion sociale ou tout simplement, dans l'immédiat, de maintenir leur budget en équilibre, de ne pas devoir se mettre en quête d'un logement plus spacieux, de préserver l'épouse contre les dangers certains d'une nouvelle grossesse, de ne pas accabler démesurément une mère de famille dépourvue d'aide domestique sous le poids des besognes ménagères.

Mais que l'on ne se fasse aucune illusion. Ce ne furent pas les milieux où la tension démographique était la plus grosse de dangers pour l'avenir, ni ceux où le niveau de vie était le plus bas et où il était le plus difficile de nouer les deux bouts, qui se montrèrent les plus accueillants aux comportements « responsables ». C'est précisément le contraire. Ce furent les pays à la pointe du progrès de la civilisation et du mieux-être matériel qui sont devenus les domaines d'élection de la contraception. Et dans ces pays, le mouvement prit naissance non chez les sous-prolétaires, mais parmi la noblesse de cour, la bourgeoisie et les classes indépendantes.

Ne faut-il pas en conclure que cette anxiété économique, cette attitude calculatrice, cette super-hantise de la prévoyance et de l'assurance garantie contre tous les aléas, expriment en fait une réaction de prise de conscience de la responsabilité au niveau de l'espèce ? Le signal d'alarme, qui ne serait pas perçu ou serait négligé par le grand nombre tant qu'il reste exprimé par la sirène démographique, fait usage d'une sirène de substitution qui interpelle un chacun dans un langage intelligible : celui de ses préoccupations quotidiennes et de son niveau de vie.

Deuxièmement : il est à noter aussi — et ceci n'est pas pour simplifier le problème — que l'explosion démographique contemporaine ne fut pas la seule. Elle marcha de pair avec un *accroissement bien plus considérable encore du niveau de vie et de la productivité*. En ce domaine, le niveau atteint par le monde est bien plus de 5 fois ce qu'il était il y a deux siècles. Or, cette amélioration n'eût pas été pensable dans un milieu soumis à un régime démographique stationnaire.

L'expansivité contemporaine sous toutes ses formes a été rendue possible par la révolution démographique et elle continue à s'alimenter principalement par la croissance des populations. Sur ce point, Alfred Sauvy a formulé un verdict assurément définitif.

Nous devons en conclure que l'humanité doit son bien-être économique, ses promesses d'enrichissement et ses possibilités de promotion future, à la poursuite d'un processus de progressivité qui, démographiquement, doit conduire à des situations intenable. Et c'est

bien ce qui constitue *le noeud du drame de la destinée mondiale* à l'heure actuelle. L'humanité semble être placée devant une alternative dont chacun des termes est également lourd de menaces : poursuivre un rythme d'expansion vers un mieux-être toujours croissant au risque d'étouffer bientôt sous la pléthore numérique qui en est la condition, ou bien ramener à l'équilibre la balance démographique, au risque d'en revenir à une situation de stagnation de son niveau de vie.

Telle est la toile de fond, sur laquelle il nous faudra tenter, dans une seconde partie, d'interpréter les investigations prospectives.

(à suivre)

Eegenhoven - Louvain
95 Chaussée de Mont-Saint-Jean.

Roger MOLLS, S.J.